Sommaire

Sommaire ***1***
Le Mot du Maire 2018 ..... ***3***
Compte administratif et bilan comptable définitif 2016 ..... ***8***
1. Fonctionnement 8
1.1. Dépenses en € 8
1.2. Recettes en € 8
2. Investissement 9
2.1. Dépenses en € 9
2.2. Recettes en € 9
Budget 2017 ..... ***10***
3. Fonctionnement 10
3.1. Dépenses en € 10
3.2. Recettes en € 10
4. Investissement 10
4.1. Dépenses en € 10
4.2. Recettes en € 11
Fiscalité, emprunts, dotations ***12***
1. Echéance emprunt de 2010 à 2018 12
2. Vote des 3 taxes et évolution de la fiscalité en 2017 12
2.1. Evolution des taux communaux de 2011 à 2017 12
3. Taux 2017 des communes des deux cantons de Figeac 13
Travaux 2017 : Bâtiments ***14***
1. Logement communal 14
2. Salle des associations et salle des mariages 14
3. Halte du marcheur 14
4. Embellissement des espaces publics 15
5. Bâtiments de Listours 15
6. Bibliothèque 15
Travaux Voirie ***16***
1. Voirie de compétence Grand Figeac 2017 16
2. Voirie de compétence communale 2017 18
3. voirie rurale 18
4. Pose de panneaux 19
5. Les travaux de voirie de 2018 20
6. Voies communales en hiver 20
Opérations diverses en cours de réalisation ou en programmation 2018 ..... ***21***
1. Réhabilitation globale du secteur du Périé 21
2. Aménagement et entretien des aires « cache conteneurs » 22
3. Aménagement de sécurité opération 2016.2017 23
4. Plan communal de sauvegarde 24
5. Plan local d'urbanisme et PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal 25
6. Gestion cimetière 26
7. Réhabilitation des allées du cimetière 27
8. Site de La Serre 28
9. Notre adresse une donnée d'intérêt général 29
Structures partenaires, telles que le Grand Figeac, le Syded, la Fdel, le Siaep, le Rpi, le Sivu, le SmbRC et autres. ***30***
1. Le Grand Figeac 30
2. Collecte des ordures ménagères (Grand Figeac, Syded) 30
3. Récup linge et chaussures TLC 32
4. SYDED 33
5. Service SPANC (Grand Figeac) 34
6. Transport à la demande 34

7. SIVU les Trois Versants 35
8. SIAEP de Capdenac le Haut (service eau potable et assainissement) 35
9. SDAIL 36
10. Chemin de Saint Jacques de Compostelle 37
11. Chemins de petites randonnées 37
12. Les actus du Smb Rance Célé sur la commune et à proximité 38
13. Services culturels du Grand Figeac informations et réservations 42
13.1. L'Astrolabe 42
13.2. Les cinémas du Grand-Figeac 43
13.3. Office de tourisme 43
13.4. Autres bibliothèques intercommunales 43
14. Centre de loisirs et communes associées (Fédération Partir) 43
15. R.P.I. Cuzac, Felzins, St-Félix, Lentillac St Blaise, St Jean Mirabel 44
16. Contingent d'incendie et de secours 45
Nouvelles de nos associations communales et intercommunales 46
1. Comité d'animation 46
1.1. Fête votive 2017 46
1.2. Concert 47
1.3. Transhumance entre vallée du Lot et Volcans Cantaliens 48
2. Nouvelles du club « Le trait d'Union St-Jean / St-Félix » 49
3. Société de chasse 51
4. Amicale don du sang 52
Divers 53
1. ADSL et fibre optique 53
2. STR de Lacapelle Marival 53
3. Cabine téléphonique 54
4. Compteur linky 54
5. Opération nettoyons la nature 55
6. Centenaire de la première guerre mondiale (1914/1918) 55
7. Permanences de la Mairie 56
8. Bibliothèque de Saint Jean Mirabel 56
9. Site 56
10. Règlement du tennis 57
11. Location de la salle Georges Lagane 57
12. Etat civil 2017 58
13. Recensement de la population 58
14. Liste électorale 58
15. Place du 19 mars 1962 59
16. Le recensement militaire 59
Tribune libre 60
1. Voyage dans notre histoire 1914 – 1918 60
2. Les pèlerins sur nos chemins 62
3. Un peu de nostalgie en Auvergne 64
4. Cant Avey lot 64
5. La Pyrale du buis 65
6. Le moustique tigre 66

Il a élu domicile au Périé. Grand duc ou Petit duc ?

Le Mot du Maire 2018

Chaque fin et début d'année est l'occasion de faire le point et d'émettre le vœu dans un innocent pronostic d'une amélioration constante et perpétuelle qui voudrait que l'année nouvelle soit, à tous égards, meilleure que l'année écoulée. Le compteur tourne irréductiblement à la même vitesse pour chacun d'entre nous et ainsi l'euphorie passée, cette fuite du temps doit nous inciter à relativiser les mauvais moments et optimiser les bons.

Notre village a connu une année 2017 relativement paisible, comme les précédentes, soucieux que nous sommes tous de préserver les valeurs, certes modestes mais essentielles auxquelles nous sommes fortement attachées à savoir la responsabilité, la convivialité, la simplicité et le « rendre service ».

La parution de notre 32ème bulletin municipal « les Ecoutes de St Jean » après la cérémonie des vœux du 13 janvier permet au nom de votre municipalité, de votre maire et de vos associations de vous renouveler les vœux les plus chers à chacune et chacun d'entre vous. Vœux auxquels j'ajoute des pensées de réconfort aux personnes souffrantes et aux familles endeuillées, sans oublier les plus sincères remerciements à toutes celles et ceux qui oeuvrent pour que notre commune vive sa ruralité avec le ressentiment d'un précieux privilège.

Notre bulletin qui se veut le reflet de l'année qui vient de s'écouler, est élaboré en toute simplicité rappelant l'activité de la commune, de ses indispensables partenaires et de ses associations sans oublier un brin d'histoire et de patrimoine.

2017 a vécu un marathon électoral qui a occasionné de profonds changements dans le paysage politique de notre pays. Les divers partis qui ont marqué ces dernières décennies sont

désormais remplacés par un courant nouveau. Courant nouveau à qui on ne peut que souhaiter réussite, la France en a besoin. Toutefois, s'il est difficile aujourd'hui de se prononcer sur les résultats de cette nouvelle donne politique, elle ne sera pas neutre pour l'avenir de nos communes et de nos communes rurales.

Ce qui est à craindre c'est la continuité voire l'amplification des mesures visant à la dilution de la commune ! Commune qui telle une goutte d'eau enlisée dans un fossé s'est écoulée vers le ruisseau puis absorbée par la rivière s'est effacée dans l'immensité.

Peu à peu, l'Etat par son administration centrale a pris le dessus comme jamais, voire orienté et pour ne pas dire dirigé les décisions politiques qui ont ignoré ainsi les réalités du terrain dans les rôles primordiaux que joue la commune, grande ou petite, tant dans le domaine économique que social.

Ce serait faire preuve de cécité que de ne pas souligner que la réforme territoriale tant dans la course au plus grand pour être plus fort que dans la redistribution des compétences aux régions, départements et communautés de communes, fragilise les communes, la commune rurale notamment voyant une obligation de dépenses de fonctionnement s'accroître et des aides aux investissements diminuer inexorablement.

Gel des dotations, gel du levier fiscal que représentait la taxe d'habitation, suppression des crédits parlementaires, diminution du subventionnement de la région et du département le panier du Maire s'effrite alors que le bloc communal ne représente que 5% de la dette publique de notre pays et réalise 70% des investissements publics.

Les temps changent, l'organisation territoriale du toujours plus grand, toujours plus concentré ne fait pas

apparaître plus d'économie au pays et éloigne le pouvoir du citoyen. Aussi la commune doit demeurer ce lieu de création continue de solidarité et de citoyenneté. Nous en demeurons convaincus et gardons espoir de pouvoir poursuivre notre devoir de service de proximité.

Devoir de service à la population que nous partageons en étroite collaboration avec les services du Grand Figeac (urbanisme, voirie, collecte des ordures ménagères, transport à la demande…) du syndicat les trois versants avec St Félix et Cuzac, du regroupement pédagogique intercommunal, du syded, du syndicat d'eau potable et de la fédération départementale d'électricité ; structures publiques organisées permettant de répondre à nos besoins quotidiens et autorisant un fonctionnement adapté.

2017 aura vu l'aboutissement de plusieurs projets tels que la réhabilitation du secteur du Périé, la réfection des allées du cimetière, la sécurisation de la traversée du bourg sur le secteur de la départementale 2, des aménagements de voirie sans oublier la pose de la plaque du 19 Mars 1962 place de la mairie et d'autres réalisations que vous retrouverez en parcourant ce livret.

Aujourd'hui ces projets à connotation sécuritaire et environnementale, répondant à des besoins indispensables pour notre quotidien et proche avenir ont pu se réaliser ayant obtenu des soutiens financiers divers allégeant la part communale.

Depuis quelques jours 2018 a sonné et déjà votre municipalité a pu se projeter sur des projets futurs avec certes moins d'investissements lourds toutefois liés à notre vie quotidienne tels que l'adressage, la mise en conformité du cimetière, la poursuite de l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux sans oublier les études de programmation future de projets d'urbanisation. Demain se prépare dès aujourd'hui.

Aussi je renouvelle mes plus vifs remerciements aux élus qui m'épaulent tout au long de l'année en partageant outre les nombreuses réunions, les actions diverses liées à notre volonté de rendre service, d'embellir le village et de développer le vivre ensemble. Remerciements à nos employés communaux qui, peu nombreux certes, attachent beaucoup d'importance à leur tâche.

Félicitations aux animatrices et animateurs de nos associations, de notre bibliothèque et aux bénévoles qui autorisent économie de nos dépenses de fonctionnement.

La population de notre commune s'est aujourd'hui fortement rajeunie et je profite de cet écrit pour renouveler la bienvenue aux nouveaux habitants, vous êtes notre avenir !

Le Président de la république a dit que tous les matins il fallait se lever avec l'ambition de réussir la France ! J'espère que vous serez nombreux à vous dire : « je veux que ma commune vive » alors j'y contribue par mon quotidien en participant à la sécurisation de nos réseaux en signalant au préalable toute anomalie et puis, ne serait-ce qu'en roulant moins vite près des zones d'habitation, en triant mieux, en participant aux actions bénévoles conduites par la mairie ou les associations et en fraternisant avec les voisins.

Ainsi par des gestes simples j'apporte de l'aide aux élus, aux animateurs à qui je donne envie de poursuivre et je prépare le terrain de demain, lequel, en l'ayant achalandé je serai plus apte à le cultiver.

Entamons 2018 et les années futures, conscients de notre sort plutôt privilégié par rapport à beaucoup d'autres et savourons l'avantage que nous avons construit et que nous nous attachons à rendre pérenne, de vivre au quotidien pour les uns, ou de nous ressourcer ponctuellement pour les autres, loin du monde et du bruit, dans la meilleure harmonie.

La difficulté est d'agir avec les moyens du bord mais rien n'est impossible quand on a la volonté d'atteindre un objectif raisonnable.

Vœux du 13 janvier 2018

« On peut bâtir quelque chose de beau avec les pierres qui entravent le chemin »

Bonne et heureuse année à toutes et à tous

Le Maire

Bernard Laborie

Compte administratif et bilan comptable définitif 2016

1. *Fonctionnement*

1.1. Dépenses en €

Charges à caractère général, entretien, voirie, bâtiments, consommation, charges exceptionnelles	33 951,93
Charges de personnel + frais assimilés	17 328,80
Autres charges de gestion courante	21 023,20
Charges financières intérêts emprunt	1 984,41
Participation Grand-Figeac - voirie et contingent aide sociale	27 123,00
Total dépenses de fonctionnement 2016	**101 411,34**
Montant libéré pour investissement à compétence communale	40 443,81

1.2. Recettes en €

Produits financiers et opérations d'ordre	1,50
Produits exceptionnels	88,00
Produits des services et autres	1 985,80
Impôts et taxes	47 247,58
Dotations et participations	81 657,86
Autres produits de gestion courante	10 318,41
Opération ordre transfert entre sections	556,00
Total des recettes de Fonctionnement 2016	**141 855,15**
Excédent de fonctionnement 2016	40 443,81
Excédent reporté 2015	31 103,32
Bilan excédent recettes de fonctionnement 2016	**71 547,13**

Bilan : Excédent de fonctionnement libéré en 2016 : 40 443,81 + 27 123,00 pour voirie
Excédent antérieur reporté en fonctionnement en 2015 : 31 103,32
(40 443,81 + 31 103,32) d'excédent antérieur) = 71 547,13. Excédent qui a été affecté par délibération à raison de **44 788,46** à l'investissement 2016 et **26 758,67** reporté en *excédent de fonctionnement pour budget* ***2017.***

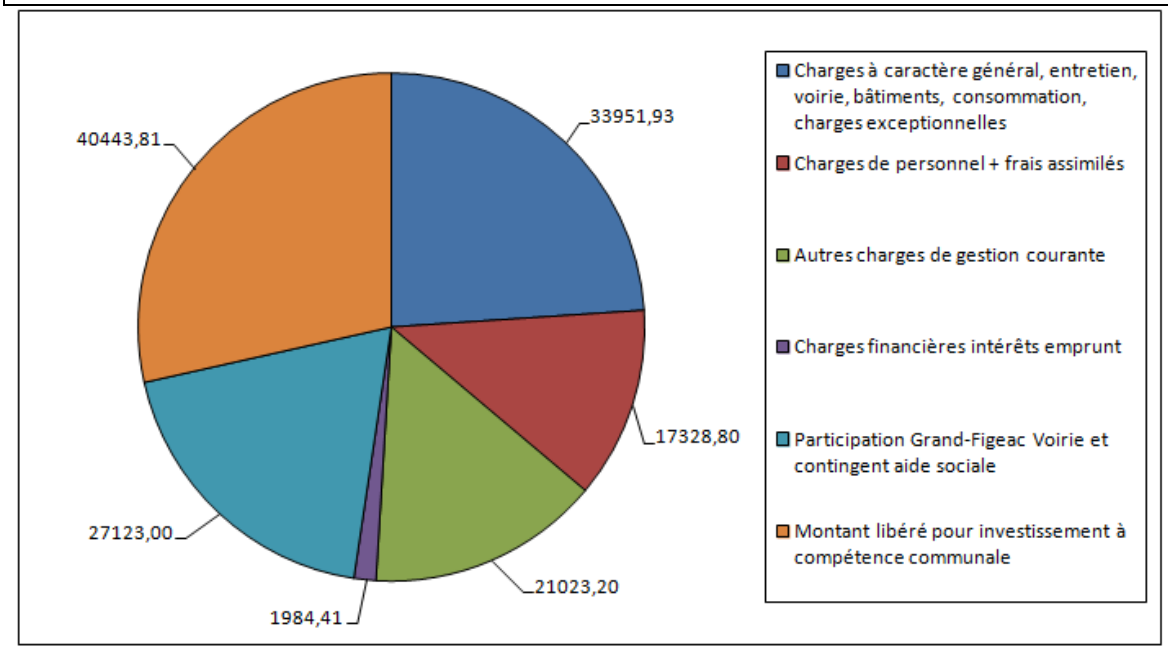

Le montant libéré pour investissement (40 483,41 € + 27 123,00 €) représente pratiquement 45% des recettes de fonctionnement. La part libérable pour investissement baisse, cependant, jusqu'à ce jour, elle a été convenablement maintenue, grâce à une gestion très rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement du regroupement pédagogique par exemple sont liées au prorata des élèves inscrits et dépendent donc du nombre d'inscrits.

2. Investissement

2.1. Dépenses en €

	Prévues	Réalisées	Reconduites
Voirie	40 348,00	2 219,40	24 000,00
Equipement mairie	1 856,00	453,55	1 400,00
Bâtiments divers	23 400,00	15 246,39	8 000,00
Acquisition matériel divers	1 190,00	252,00	930,00
Cœur de village	29 922,00	29 922,00	-
Dissimulation des aires à conteneur	2 000,00	-	2 000,00
Aménagement de village extension le Périé	136 929,00	22 044,29	114 800,00
Eclairage public	2 416,00	1 931,44	480,00
Aménagement de réseaux	7 126,00	370,67	6 700,00
Cimetière étude et travaux	12 204,00	5 166,12	7 000,00
Mise en sécurité de la D2 en agglomération	7 870,00	-	7 870,00
Aménagement site de La Serre	10 000,00	-	5 000,00
Remboursement emprunt capital	11 497,00	11 496,35	-
Dépôts et cautionnements reçus	550,00	-	550,00
Total dépenses investissement 2016	**287 308,00**	**89 102,21**	**178 730,00**

2.2. Recettes en €

	Prévues	Réalisées	Reconduites
TVA	11 299,00	10 180,06	-
Affectation de crédits antérieurs	22 177,00	22 177,98	-
Taxe d' aménagement	0.00	1 618,15	-
Subv. non transf. Etat et établi nationaux	28 958,00	9 828,00	16 368,00
Région	8 000,00	-	8 000,00
Subv non transf. autres communes	3 200,00	3 267,67	-
Autres subv. d'équipement non transf.	628,00	1 691,87	-
Autres réseaux	-	200, 00	-
Dépôts et cautionnements reçus	550,00		550,00
Total des recettes d'investissement	**74 812,00**	**48 963,73**	**24 918,00**
Virement section de fonctionnement	63 334,00	-	-
Résultat reporté de N-1	149 162,02	149 162,02	-
Total global des recettes investissement	**287 308,02**	**198 125,75**	-
Excédent global d'investissement 2016	-	**109 023,54**	-

Bilan comptable 2016 pour budget primitif 2017 en €

Excédent de fonctionnement global 2016 report	71 547,13
Excédent d'investissement de clôture 2016	109 023,54
Recettes prévisionnelles investissement, non réalisées	24 918,00
Total global des recettes	205 488,67
Dépenses d'investissement reconduites en reste à réaliser	178 730,00
Excédent de clôture : les deux sections confondues	26 758,67

Budget 2017

Fonctionnement

3.1. Dépenses en €

	Prévu	Réalisé au 31.12.2017
Charges à caractère général, entretien, voirie, bâtiments, consommations	37 910,00	31 371,55
Charges de personnel et frais assimilés	18 018,00	17 127,01
Autres charges de gestion courante	22 771,00	27 123,00
Charges financières	1 715,00	1 714,24
Dépenses imprévues	4 000,00	-
Atténuation de produits	27 123,00	22 777,70
Total prévisionnel dép. de **fonctionnement 2017**	111 527,00	**100 113,50**
Opération d'ordre de transfert entre section	29 923,00	*29 922,10
Total prévisionnel dép. de **fonctionnement 2017**	141 450,00	**130 035,60**
Excédent de fonctionnement libérable en 2017 *29 922.10 affectés pour ordre + fonds libres pour investissement	29 555,00	Non affecté au 31.12.2016
Dépenses prévisionnelles de l'exercice 2017	171 015,00	**130 035,60**

3.2. Recettes en €

	Prévu	Réalisé au 31.12.2016
Produits des services	2 620,00	1 464,20
Produits financiers	-	1,88
Impôts et taxes	46 982,00	47 397,83
Dotations	81 250,00	81 130,00
Autres produits de gestion courante	10 500,00	10 335,00
Produits exceptionnels	2 905,00	2 918,32
Total prévis. des recettes de fonctionnement 2017	144 257,00	143 247,23
Excédent de fonctionnement 2016 reporté	26 758,00	26 758, 67
Bilan provisoire recettes de fonctionnement 2017	171 015,00	**170 005,90**
Excédent provisoire de fonctionnement libérable		39 970,30

Investissement

4.1. Dépenses en €

Investissement : Dépenses en €				
		Prévu	Réalisé au 31.12.2017	Report pour 2018
16	Charges financières	11 767,00	11 766,52	---
16	Dépôts et cautionnements reçus	550,00	550,00	---
21	Etude suivie de travaux	288,00	287,04	288,00
48	Voirie	48 766,00	19 398,12	15 000,00
71	Equipement mairie	4 400,00	0,00	2 000,00
76	Bâtiments divers	18 000,00	250,50	6 000,00
82	Plan local d'urbanisme	5 000,00	0,00	500,00
90	Acquisition matériel divers	930,00	351,60	520,00
97	Cœur de village	14 084,00	14 084,00	---
99	Dissimulation des aires à conteneurs	2 000,00	-	2 000,00
100	Aménagement de village, extension	120 000,00	71 856,35	40 000,00
102	Eclairage public mise aux normes	1 000,00	0,00	1 000,00
103	Aménagement de réseaux	6 700,00	1 189,22	3 500,00

104	Cimetière étude et travaux	29 000,00	0,00	24 500,00
105	Mise en sécurité de la D2 en agglomérat	22 870,00	14 119,43	---
106	Aménagement site de La Serre	5 000,00	2 334,96	2 500.00
Total des dépenses d'investissement		290 355,00	**136 187,74**	
Restes à réaliser				**97 808.00**

4.2. Recettes en €

	Prévues	Réalisé au 31.12.2017	Report pour 2018
Aménagement de village extension	45 661,00	7 890,50	37 771,00
Cimetière	11 300,00	-	8 500,00
Mise en sécurité D 2	7 000,00	5 606,19	---
FCTVA	10 767,00	4 787,02	---
Taxe d'aménagement	1 500,00	5 472,51	
Dépôts et cautionnements reçus	550,00	557,00	---
Immobilisations incorporelles	288,00	287,04	---
Amortissement des immobilisations	29 923,00	29 922,10	---
Total	106 989,00	54 922,36	**46271,00**
Excédent de fonctionnement capitalisé	44 788,00	44 788,46	---
Total recettes d'investissement		99 310,82	

Excédent antérieur	109 023.00	109 023,54	-
Total cumulé		**208 334,36**	-

Bilan comptable provisoire 2017 pour budget primitif 2018

Dépenses de Fonctionnement 2017	100 113,50
Recettes de Fonctionnement 2017	143 247,23
Excédent de fonctionnement 2017	**43 133,73**
Pris pour transfert amortissement 2017	29 922,10
Reste pour excédent 2018	13 201,63
Excédent reporté de 2016	26 758,67
Excédent global de fonctionnement provisoire avec report	**39 970,30**
Dépenses d'investissement 2017	136 187,74
Recettes d'investissement 2017	99 310,82
Déficit d'investissement 2017	**- 36 826,92**
Excédent d'investissement antérieur	109 023,54
Excédent global d'investissement avec report	**72 146,62**
Recettes d'investissement prévisionnelles non réalisées	46 271,00
Total recettes excédents fonctionnement et investissement	112 116,92
Total des recettes globalisées	158 387,92
Total dépenses d'investissement en reste à réaliser	97 808,00
Excédent provisoire de clôture des deux sections confondues	**60 579,92**

*Excédent de 60 579.92 avec (**39 970,30** pour reprise au fonctionnement 2018) et (**20 609,62** pour investissement 2018).*

Remarques : Ce bilan peut subir quelques petites modifications, le compte de gestion n'ayant pas encore été voté. Les dépenses de fonctionnement ont encore légèrement augmenté ; ceci dû notamment aux dépenses de fonctionnement des écoles.

Fiscalité, emprunts, dotations

1. Echéance emprunt de 2010 à 2018

Année	Intérêts	Capital	Montant de l'échéance
2010	1 584,99	10 721,83	12 306,82
2011	**2 146,21**	**16 067,67**	**18 213,88**
2012	1 900,81	12 207,85	14 108,66
2013	1 464,53	10 912,67	12 377,20
2014	1 120,57	8 471,27	9 561,84
2015	933,78	5 872,70	6 806,48
2016	**1 984,40**	**11 496,36**	**13 480,76**
2017	**1 714,23**	**11 766,53**	**13 480,76**
2018	**1 437,67**	**12 043,09**	**13 480,76**

Un emprunt dont l'annuité est de 6 806€48 se termine en 2020. L'autre dont l'annuité est de 6 674€28 se termine en 2025. Notre dette représente 9,5 % de nos recettes de fonctionnement.

2. Vote des 3 taxes et évolution de la fiscalité en 2017

Pour l'année 2017 le Conseil Municipal a procédé à une augmentation des taux sur la base d'une progression de 1% pour tous les taux avec un produit fiscal supplémentaire de 382€ !

Bilan : 382 € de produit fiscal supplémentaire. 382€/230hab = 1€66 par habitant !

2.1. Evolution des taux communaux de 2011 à 2017

Taxes communales	**2011**	**2012**	**2013**	2014	2015	**2016**	**2017**	**Progres-sion sur 7 ans**
Taxes d'habitation	**8.15**	**8.23**	**8.31**	8.31	8.39	**8.49**	**8.58**	**5.27%**
Taxes Foncier Bâti	**8.52**	**8.62**	**8.71**	Commune : **3.83** Grand-Fig: **4.88**	Commune 3.83 G Figeac 5	**Com 4.17 G Figeac 5**	**Com 4.21 G Figeac 5.07**	**Global % 8.92%**
Taxes Foncier Non Bâti	**126.36**	**127.60**	**127.60**	127.60	128.83	**Com 128.83 GF 6.86**	**Com 130.12 GF 6.86**	Commune 2.97%

Taux %	TH		FB		FNB		Ordures M		CFE
	2016	**2017**	2016	**2017**	2016	**2017**	2016	**2017**	**2017**
Commune	8.49	**8.58**	4.17	**4.21**	128.83	**130.12**	-	**-**	-
G.Figeac	7.92	**8.04**	5	**5.07**	6.86	**6.86**	11.79	**11.79**	**32,48**

3. *Taux 2017 des communes des deux cantons de Figeac*

TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX ANNEE 2017

	COMMUNES	TH	FB	FNB
CANTON FIGEAC 2	Bagnac-sur-Célé	8,88	16,20	144,99
	Capdenac le Haut	5,57	9,89	81,44
	Cuzac	8,40	3,12	124,78
	Felzins	8,68	6,44	151,15
	Figeac	**11,57**	**18,59**	170,82
	Lentillac-Saint-Blaise	**12,32**	9,76	**182,85**
	Linac	7,38	4,10	105,04
	Lunan	11,28	9,23	167,85
	Montredon	9,42	8,08	169,64
	Prendeignes	6,64	**0,534**	**92,80**
	Saint-Félix	11,10	6,68	174,53
	Saint Jean Mirabel	**8,58**	**4,21**	**130,12**
	Saint Perdoux	**6,22**	4,71	94,54
	Viazac	8,80	3,80	134,55
	COMMUNES	**TH**	**FB**	**FNB**
CANTON FIGEAC 1	Béduer	11,03	8,33	144,73
	Boussac	9,47	16,43	**162,03**
	Cambes	11,80	11,50	166,99
	Camboulit	**13,25**	11,27	93,96
	Camburat	9,05	**5,79**	129,78
	Corn	9,18	13,61	161,41
	Faycelles	12,48	**16,67**	84,37
	Fons	9,09	9,29	140,98
	Fourmagnac	9,87	10,55	**73,20**
	Lissac-et-Mouret	9,02	7,88	137,37
	Planioles	8,71	7,29	136,39

Commentaire : Sur les 14 communes du canton de Figeac 2, nous sommes toujours 9ème en TH, 10ème en FB et 9ème en FNB et bien loin encore derrière l'ensemble des communes du canton Figeac1.

Aujourd'hui la disparition de la taxe d'habitation compensée par une somme fixe qui, si elle reste fixe, viendra s'ajouter à la lente asphyxie de nos collectivités.

Toutefois, il demeure de notre devoir de rester dans une dynamique de rapprochement des taux moyens de l'ensemble des communes de même strate, ainsi nous avons opté pour une progression de 1% en 2017. Cependant seules 4 communes n'ont pas touché à leur taux (car déjà plus élevés) aussi notre classement demeure le même. Que nous réserve 2018 ? Quels choix et quelles décisions selon quelles nouvelles orientations et obligations ?

La lente asphyxie fait son chemin, le découragement des élus ruraux augmente, le pouvoir des fonctionnaires territoriaux s'accentue, la décentralisation se centralise.

Le passage en commune nouvelle fait son chemin et cherche à séduire. L'on tente de nous faire croire que l'on en sera plus riche, alors que la perte d'autonomie, la mise en commun de nos biens, amèneront à faire des choix, choix de maintien ou de péril de nos bâtiments communaux, de nos voies communales et rurales voire de nos hameaux ! C'est un leurre car les élus ruraux amènent de la main d'œuvre gratuite qui devra être compensée par des emplois de fonctionnaires territoriaux. Les dépenses de fonctionnement continuent à augmenter, les recettes à baisser et nos projets d'investissement en souffrent ! Nos territoires ruraux sont en danger ! A suivre…

Travaux 2017 : Bâtiments

1. Logement communal

Dans le cadre d'un entretien régulier, il a été procédé au remplacement d'un vélux et de quatre paires de volets. Nous avons eu un changement de locataire. Thomas et Amélie ont succédé à Alexis et Lila qui nous ont rendu un logement en parfait état. Nous leur adressons nos plus sincères remerciements. Bienvenue à Thomas et Amélie.

2. Salle des associations et salle des mariages

L'ensemble de nos bâtiments sont conformes à la directive accessibilité sauf cette salle. En effet toute modification de l'accès serait disgracieuse sur la façade place publique. Il est toutefois étudié l'acquisition d'une rampe d'accès. A suivre.

Cette salle est bien utilisée, il est tout simplement demandé aux responsables des associations et de tout utilisateur de la laisser propre, tables nettoyées et salle balayée afin que chaque utilisateur la retrouve agréable et accueillante.

La mairie doit être informée de toute demande d'utilisation, ceci dans un cadre de responsabilité. Merci de votre compréhension.

Accès salle des associations

Salle des mariages et de réunions

3. Halte du marcheur

La mise en place d'une utilisation raisonnée de la douche n'a pas été réalisée car il n'a pas encore été retenu de système adapté. Il est toutefois remarqué une utilisation fort respectée des vrais randonneurs qui n'hésitent pas à laisser des écrits de remerciements et de félicitations que nous conservons sur un livret.

Bourg en automne

Mairie au nouvel an

4. Embellissement des espaces publics

Le Conseil Municipal a poursuivi l'entretien des espaces publics et l'embellissement de notre bourg centre. Une commission d'élus épaulant l'employé communal réalise les plantations et assure hebdomadairement leur entretien. La mise en enterré des réseaux du Périé et les aménagements effectués assurent une continuité donnant un cadre environnemental entretenu et préservé.

5. Bâtiments de Listours

Les travaux d'entretien des toitures devraient se réaliser en ce début d'année avec la restauration ou le remplacement des portes des granges pour sécurisation afin d'utiliser les pièces en lieu de stockage. La route d'accès a été réhabilitée en état neuf.

6. Bibliothèque

Depuis plusieurs années le projet de procéder à son agrandissement, à l'arrière de la halte du marcheur, a été reporté pour laisser la place aux autres projets.

Aujourd'hui la salle de la bibliothèque et de réunion du Conseil Municipal a vu son espace vital grandement diminuer de part la mise en place de nouvelles étagères, de nouvelles armoires et du matériel informatique autorisant une gestion dématérialisée des emprunts de livres.

La requalification par un agrandissement autoriserait un espace lecture plus indépendant de la salle de réunion et l'équipement de cette pièce d'un sanitaire devenu indispensable, notamment en hiver en la fermeture de l'espace sanitaire de la halte du marcheur.

Ce projet d'extension fera l'objet d'une demande de financement auprès de l'état de la région et du département.

Salle actuelle

Extension vers cet espace

Le projet n'est pas totalement figé dans sa conception et pourrait évoluer ; la part d'autofinancement permettant sa réalisation n'est pas encore connue, les critères des partenaires financiers changent et ne sont pas forcément connus au moment du montage des dossiers. Face à ces impératifs, il se peut que ce projet soit appelé à évoluer pour une extension plus optimisée.

Travaux Voirie

1. Voirie de compétence Grand Figeac 2017

Plusieurs chantiers ont concerné les voies de compétence communautaire.

a) Les Aubresquiés : recalibrage du corps de chaussée, suite à la cession de terrain de Mr Boissié, avec empierrement et goudronnage de la liaison les Aubresquiés la Neulie avec pose d'un caniveau et une obligation d'élagage de la voie sur toute sa longueur afin de donner accès aux véhicules de goudronnage.

Aubresquiés plateforme et pose caniveau *Elagage au lamier*

b) Pannacard voie n°3 : afin de répondre à un contexte de protection et de sécurisation de la nouvelle zone d'habitation longeant la voie n° 3, il a été procédé à la mise en place d'un caniveau en prolongement de l'existant. Les finitions de cette portion de voirie seront reprises au printemps.

Pannacard sécurisation et prolongement caniveau pour évacuation eaux pluviales

c) Pannacard la Pierre Levée : prolongement avec recalibrage du corps de chaussée et goudronnage de la voie du secteur Pannacard La Pierre Levée, desserte des nouveaux terrains jusqu'à maison Mamet.

Des problèmes dus à la chaleur se sont renouvelés encore cette année cependant ils ont été rapidement estompés. Aussi pour éviter ce genre d'incident il est demandé de reporter les re-goudronnages de voies existantes au printemps/été.

Extension Pannacard La Pierre Levée

Pose d'un miroir

Des travaux d'entretien ont été réalisés sur l'ensemble du réseau ainsi que le fauchage de printemps et le débroussaillage.

Bilan financier du transfert partiel de la compétence voirie au Grand Figeac.

Rappel

	Fonctionnement	**Investissement**	
Bilan des trois années	Versé par la commune en fonctionnement TTC	Versé par la commune HT en investissement	Transformé par Grand Figeac TTC
2014. 2015. 2016	**15 000,00**	**58 659,00**	**70 995,00**
TOTAL dépenses	**12 751,78 TTC**	**57 984.13 HT**	**69 388,48 TTC**
Excédent	2248,22	674,87	1606,52
Reliquat	736,43		
Excédent 2016	**2 984,65**		**1606,52**

Situation au 31.12.2017			
Reliquat 2016	**2 984.65**		**1 606.52**
2017	Versé : 5 000.00	Versé : 19 720.83	TTC : 23 665.00
Total avec excéd	**7 984.59**		**25 271.54**
Dépenses	2 770.80		18 518.52
Solde 2017	**5 213.79**		**6 753.02**

Rappel : le financement est assuré par notre collectivité. Le transfert financier se fait sur un prélèvement du Grand Figeac sur les bases du foncier bâti dont le taux pour la voirie est de 4.88%.

Il n'a été retenu que 5 000 € en 2017 au bénéfice de la commune. L'évolution des bases revenant au bénéfice du Grand Figeac ; il est utilisé pour le fonctionnement du service tout comme la TVA du fonctionnement récupérée par le Grand Figeac mais non rétribuée. Le capital investissement est un versement pris sur les recettes de fonctionnement : soit 19 720 € en 2017.

Le Conseil Municipal demeure sur ce taux de transfert (80%) de la voirie classée d'intérêt communautaire ainsi que sur les mêmes montants qui, estimés sur une durée de trois ans, ont été suffisants.

Rappel : la plus grande partie des voies communales sans issue ainsi que les places du bourg et des hameaux n'ont pas été transférées, ni l'éclairage public qui n'a pas été transféré ni au Grand Figeac ni à la Fédération Départementale d'Electricité sachant que le transfert n'entraîne pas la prise en charge des frais de

fonctionnement ni d'investissement par les dites structures. En 2017 Le Grand Figeac a procédé à une étude globalisée de tous les éclairages publics des communes de la communauté (voir rubrique éclairage public).

2. Voirie de compétence communale 2017

En 2017 ont été réalisés des travaux sur les voies conservées de compétence communale.

Accès Listours : gros travaux sur 300ML avec agrandissement du virage. Reprofilage de la voie afin d'améliorer l'accès au hameau avec rénovation de la plate forme notamment au niveau du grand virage. Empierrement et goudronnage. Vu la pente, confection de prises d'eau.

Voie communale donnant accès au hameau de Listours puis rejoignant St rames en chemin rural

Accès Gabanelle : après régularisation de l'emprise de la plateforme sur 150 ML il a été procédé au retraçage, à l'empierrement et au goudronnage sachant qu'il desservira deux nouvelles constructions retenues au PLU suite à l'abandon du secteur de La Serre. La sortie sur la départementale 13 étant existante a pu être redimensionnée.

Gabanelle aménagement intersection et reprofilage de la voie avant travaux définitifs

Cirganiol : il a été effectué un curage de fossé sur la voie reliant Cirganiol à La Roque.

3. voirie rurale

Terrain communal de La Serre : le chemin rural (chemin de randonnée) rejoignant la voie communale de La Serre à la voie communale de Lunan La Roque a retrouvé sa place d'origine le long du terrain communal. Son retraçage autorise la poursuite du projet, notamment la pose d'une clôture.

Chemin rural de la Serre

Tout comme les voies de compétence intercommunale, des travaux d'entretien ont été effectués avec « le point à temps » qui a été relativement important cette année. Il autorise un maintien des voies dans un état convenable. Un passage fauchage et un passage débroussaillage annuels ont été maintenus en 2017.

En 2017 les travaux de débroussaillage ont été limités sur les chemins ruraux de liaison entre hameaux. La route des Aubresquiés Hauts a bénéficié d'un élagage au lamier rendu obligatoire pour les travaux.

Point à temps

Débroussaillage d'automne

Pour gérer au mieux le maintien en état convenable de nos nombreux kilomètres de voirie nous avons besoin de tout le monde, sachant que le respect des voies publiques par tout geste de nettoyage, d'assèchement voire d'élagage apporte un prolongement de vie à la bande de roulement.

Aussi nous renouvelons nos remerciements aux riverains pour leurs interventions ponctuelles concernant le nettoyage des abords des routes et des chemins ruraux.

Si besoin, Mr Frédéric Imbert, employé du SIVU et l'élu voirie peuvent intervenir.

Ils ont fait un gros travail en 2017 sur les débouchages des divers passages busés, les prises d'eau.

Faites-en remonter la demande. Merci de votre participation, de vos informations et de votre compréhension notamment en matière de respect de l'environnement et de la sécurité.

4. Pose de panneaux

Une importante pose de panneaux a été effectuée par des élus et des bénévoles. Ceci a concerné le renouvellement des panneaux de voies sans issue, de panneaux de limitation de vitesse, de stationnement, d'information ou d'interdiction et de deux miroirs. Nous remercions ici Vincent Pegard pour la mise à disposition de la tarière.

Rappel : la mairie dispose de panneaux de chantier mis à disposition pour sécuriser ponctuellement la circulation avant remise en état. La sécurité sur nos voies est une priorité. N'hésitez pas à les demander.

Pose de panneaux au bourg et sur départementale 2

5. Les travaux de voirie de 2018

Travaux engagés non effectués en 2017

- Route du lotissement du Périé en liaison avec les travaux du parking et du Périé y compris les deux impasses.
- Route de Calfour.
- Voie n°3 de Pannacard.

La commission voirie se réunira en février / mars. Selon les crédits disponibles et les nécessités, pourraient être retenus les voies et chemins suivants :

Partiellement : voie n° 7 de Montplaisir, voie n° 4 de La Neulie et voie n° 8 de La Croix, ces tronçons nécessitant aussi d'un important curage de fossés. Voir aussi voie n° 101 d'Encanayrals.

- Chemins ruraux : en entente avec la commune de Lunan possible prolongement de révision de la plate forme du chemin rural de La Serre à la voie communale de Lunan La Roque. Reprise partielle de la plate forme du chemin rural de St Rames à Bouluech.

6. Voies communales en hiver

Rappel : par convention reconductible entre la commune et Mr Eric Lacam, entrepreneur forestier, à Cirganiol, le service de déneigement est effectué par celui-ci, avec son tracteur, selon un circuit établi par le Conseil Municipal.

Il est toutefois rappelé qu'il faut 4 à 5 cm au minimum pour que l'intervention soit jugée utile. Sachant qu'il faut près de 2 heures pour effectuer un passage sur l'ensemble du réseau, nous vous demandons compréhension. Cependant, s'il y a urgence veuillez vous rapprocher d'un élu afin de faire remonter l'information.

Merci de votre compréhension, de votre patience et de votre bonne volonté. Nous comptons aussi sur l'aide spontanée de chacune et chacun d'entre nous pour apporter aide selon les moyens. Merci par avance.

En 2017 il n'y a pas eu d'intervention. Nous n'avons pas de sableuse mais comme chaque année, un dépôt de sel est mis à disposition dans les divers hameaux, et chez les élus.

Opérations diverses en cours de réalisation ou en programmation 2018

1. Réhabilitation globale du secteur du Périé

« Mises en souterrain des réseaux, désenclavement du hameau du Périé Bas et aménagement d'un parking ».

L'opération liée au désenclavement du hameau du Périé Bas, à la création d'un nouveau parking, et à la réhabilitation du secteur du Périé a été l'opération phare du dernier semestre 2017. Elle n'a pu se terminer vu l'approche de l'hiver.

Assainissement eaux pluviales et caniveaux

Cependant, ayant bénéficiée d'une météo clémente autorisant une progression respectée, elle a vu ses différentes phases se conjuguer pour donner une continuité harmonieuse à notre cœur de village, liaison naturelle entre le bourg et le secteur du Périé appelé à se développer dans le futur.

Ruelle et placette

Elle se terminera au printemps avec la réalisation des revêtements de la voie principale et des deux impasses du lotissement.

Ce projet a aussi vu la réalisation d'un trottoir guidant notamment les nombreux marcheurs du chemin de St Jacques vers le nouveau chemin longeant la départementale 2.

Les réhabilitations privées des immeubles du hameau du Périé bas ont autorisé l'ouverture d'une ruelle assurant aussi les évacuations des eaux pluviales. La placette du Périé bas s'est embellie de murs en pierre jouxtant un puits propriété privée des habitants du hameau qui sauront le réhabiliter le moment venu.

Construction des murs de soutènement en parpaings et pierre. Il a fallu mettre la main à la pâte.

Une réussite paysagère et environnementale en harmonie avec le hameau.

De part et d'autre de la nouvelle voie désenclavant le hameau de nouvelles places de parking ont été aménagées en espace enherbé respectant l'espace environnemental et évitant de part sa pente de rapides écoulements des eaux pluviales.

Cette opération de réaménagement concernant tout le secteur du Périé commencée en 2016 avec la réalisation des mises en enterré des réseaux, dirigée et soutenue à 70% pour le réseau électricité, par la fédération d'électricité (FDEL) et élaborée par l'entreprise Larren a reçu un subventionnement croisé de nos partenaires avec le soutien de l'état (DETR), du Ministère de l'Intérieur, du Conseil Départemental et de la Région.

Nouvelle voie et parking

2. Aménagement et entretien des aires « cache conteneurs »

Les aires à conteneurs de Pannacard et la Roque sont parfois insuffisantes notamment en conteneurs propices au tri (verts maintenant au couvercle jaune). Un nouveau programme est à l'étude pour de possibles extensions pour dépôt d'un nouveau conteneur vert. Ce nouveau programme permettrait d'y inclure l'aire sur la

départementale 2 qui demeure à restaurer ainsi que l'aire de Pech Méja et de réparer les aires endommagées.

Ce programme va être étudié pour en évaluer le coût. Il ne sera suivi de réalisation que si le financement en demeure possible en 2018.

Aire à équiper

L'aire du récup'verre est très souvent souillée par du verre cassé laissé en vrac près du conteneur. Un emplacement cimenté serait inclus dans le programme des aires à conteneurs.

Inadmissible !
En permanence des dépôts hors conteneurs !
Qui ? Pourquoi ?
Heureusement très très peu nombreux ! Mais un jour personne ne nettoiera et le site deviendra une décharge !

Récup'verre route départementale 2 sortie du bourg

Monsieur Frédéric Imbert (employé communal) et Monsieur Gilbert Laborie adjoint à la voirie procèdent à l'entretien des boiseries et ponctuellement au nettoyage des aires. Ici et là, nous constatons que vous y participez nous vous en remercions. Si vous découvrez un dommage aux parements, informez-en impérativement la mairie.

3. Aménagement de sécurité opération 2016.2017

L'opération, concernant l'agglomération du bourg sur le secteur de la départementale 2 soutenue et élaborée par les services du Conseil Départemental du STR de Lacapelle Marival a été réalisée.

Aménagement de deux aires de stationnement pour cars de ramassage

Ce dossier de sécurisation a mis du temps à se dessiner. Il a commencé par une enquête de contrôle concernant la vitesse et le nombre de véhicules empruntant cette voie.

Les résultats et les risques encourus au quotidien interrogeaient la municipalité qui décidait le retour à la sécurisation des carrefours et du point de ramassage par une limitation à 50Km/h, avec toutefois la réduction de la distance.

Mise en place des radars pédagogiques service STR et bénévoles

La mise en place de deux radars pédagogiques est la volonté de convaincre les usagers de lever le pied en usant de compréhension face à la nécessité de solutionner par un apport plus pédagogique que répréhensif.

4. Plan communal de sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde a été finalisé et le **D.I.C.R.I.M**. distribué. ***Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs***. Nous espérons que vous l'avez précieusement conservé.

Rappel

En dehors d'hypothèses extrêmes, la commune est toutefois exposée à des risques naturels, notamment météorologique : tempête, vague de froid, voire inondation. Elle peut être aussi confrontée à un incendie, à une pollution d'eau.

Son objectif est triple : sauvegarder les personnes, les biens et l'environnement, limiter les conséquences d'un accident, d'un sinistre, d'une catastrophe et organiser les secours communaux en attendant les secours supra-communaux.

Crue du Célé du 21 janvier 2018 : 2m83.
Plus haute que celle de 2009 : (2m76)
Vous pouvez suivre sur vigicrue :
« territoire Garonne Tarn Lot. »

Aire de Listours

Situations météorologiques pouvant amener un plan d'urgence

Paysage de neige
Décembre 2017
Pargades Basses /La Roque.

Nous aurons sûrement une alerte, certes fictive, pour voir si nous sommes opérationnels. Si vous n'êtes pas encore engagés vous pouvez rejoindre la liste.

Le Conseil Municipal projette l'organisation d'une séance initiation aux premiers secours (initiation ou consolidation) et sollicitera le concours des pompiers de Figeac pour conduire cette formation. Vous y serez conviés.

5. Plan local d'urbanisme et PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal

Rappel

Le plan local d'urbanisme adopté le 21 mai 2015 par le Conseil Municipal a retenu principalement deux zones propices à l'extension de l'urbanisation et quelques dents creuses. La zone de Pannacard, la Pierre Levée, ainsi qu' à plus ou long terme le secteur du Périé proche du bourg.

Depuis le 1er juillet 2015, le Grand Figeac s'est doté d'une « Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme ». Ce service rassemble deux pôles complémentaires : le pôle aménagement et le pôle urbanisme.

Le pôle aménagement rassemble les compétences SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), habitat et services, coeurs de villages, haut débit et transport à la demande, le pôle urbanisme est dédié aux mairies afin de les assister dans l'instruction des actes d'urbanisme, celles-ci, si dotées d'un PLU, chargées au 1er juillet 2015 de l'instruction des autorisations de construire (loi ALUR).

Il est rappelé que toute construction est soumise à l'application de la taxe d'aménagement. La part communale de cette taxe est fixée par le Conseil Municipal à 2% pour l'année 2017 sur les secteurs urbanisables classés en AH2 et à 1% sur le reste de la commune.

Urbanisation et préservation environnementale

PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

La fusion des communautés Grand Figeac et Haut Ségala a obligé la nouvelle communauté à instaurer le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal). Ceci s'est traduit par le transfert des compétences communales en matière de documents d'urbanisme et de leur planification à l'intercommunalité.

Révision allégée du PLU

En 2017 Le Conseil Municipal a abandonné son projet de révision allégée du PLU, vu son coût et sa complexité après le passage au 1er janvier 2017 en plan local d'urbanisme intercommunal. Cette révision sera nécessaire dans le cadre d'une révision générale qui ne devrait pas se réaliser avant 2021.

6. Gestion cimetière

Rappel obligatoire dû à la procédure juridique :

Depuis 2015 le Conseil Municipal s'est engagé dans un programme de réhabilitation du cimetière communal avec l'appui d'un cabinet d'étude afin d'élaborer un document respectueux, sécuritaire s'appuyant sur les textes juridiques de référence et de réaliser un plan, des travaux d'inventaire, de réécrire un règlement plus précis et d'assurer la garantie ou le maintien des droits concédés.

En 2016 puis en 2017 les concessionnaires ont été informés de la procédure réglementaire par voie d'affichage à la porte du cimetière et au panneau d'affichage de la Mairie.

Rappel : reprise des concessions en état d'abandon.

De nombreuses recherches ont été effectuées ; et très peu de tombes demeurent sans connaissance des concessionnaires, toutefois nous sommes toujours à l'écoute de toute information.

Les tombes concernées sont repérées par la pose d'un petit écriteau. En 2015 avait été prise la décision de ne plus faire entretenir les tombes par l'employé communal, la pose de l'écriteau nous autorise aujourd'hui à effectuer un simple entretien afin que l'aspect général du cimetière n'en souffre pas.

Outre les concessions sans propriétaires il y a celles qui ne disposent pas de titre de propriété. Pour celles-ci a été lancée une procédure de régularisation dont l'information a été faite par voie d'affichage comme le veut la législation.

Procédure de reprise du 20 novembre 2017

Afin de régulariser cette dernière situation, le Conseil Municipal, **à titre exceptionnel**, a convenu d'une tarification adaptée pour les concessionnaires qui vont souhaiter conserver la concession et y assurer son entretien. Pour ceux qui ne donneront pas suite à la régularisation par rachat simplifié de la concession, une procédure de reprise de la sépulture va être instaurée quant aux modalités de restitution du terrain à la commune afin de l'affecter à une nouvelle sépulture.

A ce jour la plupart de ces concessions ont reçu de leurs concessionnaires soit le souhait de régularisation qui va être effectuée dès ce premier semestre soit le souhait d'abandon.

Le délai maximum, laissé aux familles concernées, pour se faire connaître en mairie et procéder aux formalités nécessaires, avait été fixé à la date du **1er décembre 2017,** ce délai a été prolongé jusqu'au **30 juin 2018.**

Les documents de la procédure sont consultables en mairie ainsi que le règlement concernant toute intervention dans l'enceinte du cimetière, règlement valable pour les concessionnaires et les entreprises missionnées.

7. Réhabilitation des allées du cimetière

Le Conseil Municipal ayant constaté une dégradation de l'ensemble des allées présentant, un aspect général environnemental vieillissant et défavorisant un lieu représentant un héritage religieux historique et social, ainsi qu'une certaine insécurité pour les familles, les visiteurs et les différents intervenants missionnés, a retenu le projet de réhabilitation et de réaménagement total des allées du cimetière avec requalification des espaces publics.

Le projet initial était validé par le Conseil Municipal sous la réserve d'un subventionnement positif sans lequel la commune ne pouvait donner suite à cette requalification.

Avant *Après*

Ayant seulement reçu un subventionnement de l'Etat, il n'a été retenu que la réfection des allées de l'ancien cimetière. Ces travaux ont été réalisés en 2017.

Travaux et requalification

L'espace 4, nouveau cimetière, est appelé à recevoir des aménagements de concessions, projets privés, mais aussi d'un nouveau columbarium (6, 10 places).

Projet à l'étude avec le cabinet qui suit la procédure juridique.

8. Site de La Serre

Rappel

Le Conseil Municipal a fait appel aux services du SDAIL (service d'ingéniérie du Conseil Départemental) auquel la commune adhère, afin d'étudier les possibilités offertes par ce lieu en matière d'accueil occasionnel.

Un petit questionnaire a circulé au premier semestre 2017, il a obtenu une trentaine de réponses autorisant à poursuivre ce projet d'aménagement en lieu de détente, toutefois sans y apporter des aménagements conséquents. Ces aménagements viendront seulement suite à l'attente des utilisateurs potentiels.

Le chemin rural longeant le site a retrouvé sa plate forme d'origine. Ceci sécurisera l'occupation des lieux, quand il aura été procédé à la pose d'une clôture.

Projet évolutif en espace d'accueil préservé.

Aménagements et équipement

9. Notre adresse une donnée d'intérêt général

Le Conseil Municipal a retenu le projet « adressage » vu l'intérêt d'avoir une bonne adresse de localisation de l'ensemble des citoyens et des entreprises de notre commune.

Rappel : l'arrivée des technologies numériques, la généralisation des services de géo-localisation, l'explosion des livraisons de marchandise à domicile engendrée par le e-commerce ont complètement modifié la situation. En effet en quelques années l'adresse donnée d'information à l'usage quasi exclusif de la Poste, est devenue une donnée utilisable par tous, une donnée d'intérêt général.

Parce qu'une bonne adresse facilite :

- une bonne qualité de distribution postale ;
- une chance supplémentaire d'accessibilité aux services d'urgence de soins et de secours ;
- les livraisons de marchandise et l'accès de services à domicile et leur optimisation des parcours de livraison ;
- l'efficacité de certaines opérations administratives…etc.

La dénomination exacte des hameaux, des rues et le numérotage des maisons et des immeubles devient une mesure d'ordre qui incombe à l'autorité municipale.

Le Conseil Municipal a avancé avec l'aide du Sdail (service départemental). Nous ne pourrons pas tout décider il y a des normes à respecter il y aura cependant quelques noms à trouver pour faire appliquer une numérotation adaptée. Ce sera l'un de nos dossiers forts de 2018. Vous y serez associés si vous le souhaitez.

Un exemple de numérotation : numérotation métrique

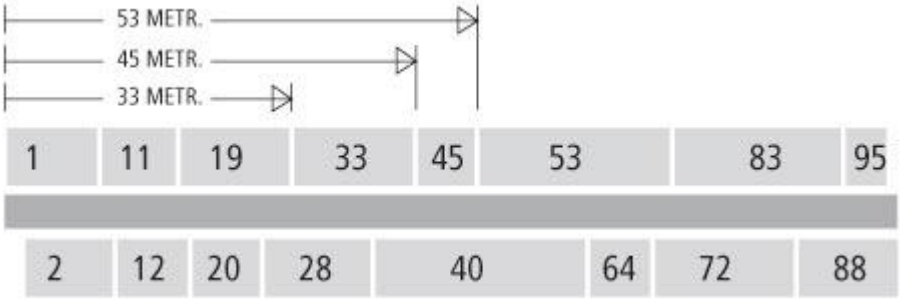

Structures partenaires, telles que le Grand Figeac, le Syded, la Fdel, le Siaep, le Rpi, le Sivu, le SmbRC et autres.

1. Le Grand Figeac

Depuis le 10 février le Grand Figeac a un nouveau Président (Vincent Labarthe) suite à la démission (prévue dès le début du mandat) du Président Martin Malvy.

Afin de ne pas remettre en cause un certain nombre d'équilibres l'ensemble des Vice Présidents ont été réélus, avec André Mellinger comme 1er Vice Président. Le bureau est composé de 39 membres. Chaque commune toujours représentée à la communauté par un ou plusieurs délégués selon le nombre d'habitants. Pour notre commune, pas de changements, Bernard Laborie (Maire) est le délégué titulaire et Huguette Seguin (Maire Adjointe) la déléguée suppléante. Bernard Laborie a été réélu membre du bureau. Tous les maires demeurent membres de la commission des finances.

Le Grand Figeac et ses compétences :

- le service **urbanisme** : étude et contrôle des permis et orientations de planification
- le service **voirie** : étude des marchés, suivi des travaux en ce qui concerne les voies transférées, (réseau de voirie consultable en mairie)
- le service **collecte des ordures ménagères** : (ex SMIRTOM)
- le transport à la demande (le vendredi et le samedi)
- le **service public d'Assainissement non collectif : SPANC.**

Et d' autres services et compétences que l'on vous invite à découvrir sur le journal du Grand Figeac dans le cadre des orientations et des projets portés et retenus : développement industriel, bassin de vie économique, bassin de santé, pays d'art et d'histoire, aide au développement de la démarche « transition énergétique » et au développement du haut débit, projet porté par le Conseil Départemental dans son programme « Lot numérique » de déploiement de la fibre optique.

2. Collecte des ordures ménagères (Grand Figeac, Syded)

Rappel des jours de collecte pour notre commune : inchangés pour 2017

Ordures ménagères : **le lundi**.

Recyclables : **le jeudi des semaines paires.**

Il n'y a pas de ramassage des déchets verts**. Il faut composter car il faut poursuivre la réduction des déchets ordures ménagères**. Leur traitement coûte plus de 130 € la tonne et sur nos territoires ruraux notamment, nous pouvons et devons éviter les déchets verts, les déchets de légumes qui peuvent être déposés en compost.

Si vous souhaitez faire l'acquisition d'un composteur, faites une demande auprès de la mairie. Il vous sera livré un ensemble composteur pour 20 €.

Rappel :

Bac à couvercle marron : déchets déposés dans des sacs noirs et collectés les lundis. Tous les déchets ménagers**,** provenant de la vie courante des ménages : les restes de repas, (si vous n'avez pas d'animaux ou la possibilité de posséder un composteur) les résidus de nettoiement, les débris de vaisselle (assiette, verre, vitre) les balayures, les matières plastiques non valorisables (polystyrène par exemple...) enfin tous les déchets souillés tels que les couches, les serviettes hygiéniques, les pansements, les cotons, les lingettes. Pensez à celles et ceux qui trient ! Lisez SYNERGIES.

***Bac à couvercle jaune ou encore vert* :** les déchets collectés **le jeudi des semaines paires** sont **les déchets recyclables qui doivent être** déposés dans les bacs verts en vrac ou dans des sacs verts tant qu'il vous en reste. Il n'y a plus de distribution.

Ceci concerne tous les films et sacs plastiques, les journaux, les revues, les magazines, les emballages cartons (vidés et pliés), les briques alimentaires, les bouteilles et flacons plastiques, les emballages métalliques.

Rappel : Déchets non collectés par le SMIRTOM et qui ne sont pas considérés comme déchets ménagers et assimilés :

Les bouteilles et récipients en verre, les déblais, les gravats, les décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers, la terre, les déchets verts (feuilles, branches, gazons ...), les déchets contaminés, anatomiques ou infectieux, quelle que soit leur provenance, les déchets issus d'abattoirs, les cadavres d'animaux, les déchets susceptibles de blesser les préposés chargés de la collecte.

Les déchets spéciaux, qui, en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif ne peuvent pas être éliminés par les mêmes voies que les déchets ménagers ou assimilés sans créer de risques pour les personnes et l'environnement, les colles, les peintures, les solvants, les déchets liés à l'usage de l'automobile (pneus, huiles, liquides divers ...) les objets volumineux dits "encombrants".

Des sites déchetteries (Bagnac Figeac) ou récup'verre pour les bouteilles et bocaux sont spécialement conçus pour accueillir ces types de déchets. Le producteur est tenu de les y transporter**.** En aucun cas, ils ne doivent être déposés dans les conteneurs marron ou verts ou comme cela devient fréquent, notamment pour les aires situées en bordure des voies départementales, prés des bacs !

Les déchets volumineux ou toxiques doivent être amenés à la déchetterie et non déposés dans nos conteneurs :
« métaux, végétaux (tonte, feuilles, branches), mobilier, bois (palettes, cagettes) gravats, encombrants, déchets toxiques (piles, peintures...) batteries, huiles, déchets d'équipements électriques.

Heures d'ouverture de la déchetterie de Bagnac près de Blazy.
N° de Tél : 05.65.11.90.13
mardi : 9h - 12h
du mercredi au samedi : de14h à 18h
Fermeture les lundis, dimanches et jours fériés.
Heures d'ouverture de la déchetterie de Figeac Causse de Nayrac.
N°de Tél : 05.65 50.21.67
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
Fermé dimanche et jours fériés.

3. Récup linge et chaussures TLC

Les périodes de soldes, la rentrée scolaire, un déménagement, etc... font partie des occasions de faire le tri dans les armoires. Que faire des textiles dont on veut se séparer pour diverses raisons ? Selon le cas, on peut les raccommoder ou les relooker, les proposer à des proches ou les vendre sur des sites internet ou vides-greniers, et, bien sûr, tout simplement les donner.

Malheureusement, la réalité montre, à travers les chiffres, que nous sommes encore nombreux à jeter des textiles dans les poubelles. Certains pensent bien faire en choisissant les bacs verts pour les « recyclables ». Sauf que, une fois mélangés aux déchets, ils ne sont plus récupérables. C'est bien dommage, puisque les tissus de toutes sortes, usés, déchirés, tâchés ou en bon état, peuvent encore servir. Pour cela, il suffit de les déposer auprès des associations caritatives locales ou dans les bornes prévues à cet effet.

Un récup linge sur notre commune ; comment l'utiliser ?

Comme vous le savez un récup linge et chaussures a été installé, près du récup verre, à la sortie du bourg afin d'y déposer dans un sac préalablement fermé, des vêtements usés ou démodés, propres et secs, du linge de maison, de la petite maroquinerie et même des chaussures liées par paires. Vérifier que le sac soit bien tombé et bien refermer la petite porte. (Ne laissez rien sur la voie publique). MERCI.

Bilan annuel 2017 de la récupération des TLC, Tissus Linge de Maison, et Cuirs-chaussures, sur la totalité du territoire du Grand Figeac (ex SMIRTOM)

Le tonnage global collecté sur le territoire du Grand Figeac en 2017 est de 199,970 tonnes contre 180,938 tonnes en 2016. Cela représente un ratio de 6,19 kg/hab pour un gisement estimé à 12kg/hab.

Récup' linge de Saint Jean Mirabel

En 2017 la borne du Relais 82 implantée sur notre commune à la sortie du bourg route départementale 2 a permis de récupérer 3200kg (**3,2 tonnes) de T.L.C**. soit un ratio de 13,39 kg/hab, ce qui classe la **commune de Saint Jean Mirabel au 1er rang** des 52 conteneurs implantés sur le territoire du Grand Figeac, ce qui conforte le réseau.

A l'échelle du Grand Figeac, cette collecte a permis de valoriser une grande partie des TLC mais aussi d'économiser env. 26 000€ de traitement d'ordures ménagères résiduelles. Pour plus de détails, visitez le site du partenaire www.lerelais.org ou contactez le SYDED au 05 65 21 54 30

4. SYDED

En matière de recyclage, Le Lot est un des territoires les mieux classés au niveau régional (1er) et national (4ème). Par contre, depuis quelques années, le taux de refus enregistre une hausse constante. En 2017, la moyenne départementale des 6 collectivités de collecte s'est stabilisée à 23.6%. Cependant, sur le territoire du Grand Figeac, la tendance à la hausse a continué pour atteindre 26%. En réaction à cette dégradation de la qualité du tri et pour tenter d'améliorer la situation, le SYDED a diffusé fin janvier, à tous les foyers du Département, son journal accompagné d'un « mémo-tri ».

Le SYDED du Lot est présenté comme un opérateur départemental au service des collectivités qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », « Eau Potable », « Assainissement » et « Eaux Naturelles ».

Nous avons reçu le petit journal du Syded SYNERGIES le tri « après vous c'est nous ». Ce petit document synthétise de manière claire, les consignes que nous devons respecter en fonction de chaque catégorie de déchets. Elles peuvent aussi être consultées sur le site : syded-lot.fr

En ce qui concerne les conteneurs pour « recyclables », un message simple est à retenir : seuls **les emballages** (en carton, métal et plastique) **et les papiers** y ont leur place. En le respectant, nous respectons aussi les agents qui trient ces déchets après nous.

Avez-vous un composteur ? Oui ! Très bien vous participez à la réduction des déchets du conteneur marron. L'impact estimé en termes de réduction de déchets est de plus de 2 700 tonnes sur une année. Compte tenu du fort caractère rural de notre territoire, ce taux d'équipement peut encore bien augmenter. Vous n'en avez pas ! Alors, quand pourrons-nous vous annoncer que chaque jardin possède son composteur ?

L'opération continue, <u>passez votre commande</u> auprès de la Mairie ou auprès du Syded.

5. Service SPANC (Grand Figeac)

Pour une installation neuve le SPANC instruit les projets de construction ou de réhabilitation dès le dépôt du permis de construire. Il peut même être amené à donner un avis en amont lors du dépôt d'un certificat d'urbanisme. L'objet est de vérifier la compatibilité de la filière d'assainissement proposée par le pétitionnaire avec la réglementation, la nature du sol et la configuration géométrique du terrain.

De plus, le SPANC vérifie si le dimensionnement du dispositif est adapté à l'occupation de l'habitation. Il vérifie ensuite la bonne réalisation des travaux par rapport au projet validé.

Pour les dispositifs d'assainissement déjà existants, le SPANC vérifie périodiquement que les installations ne portent pas atteinte à la salubrité publique, ni à la sécurité des personnes et permettent de préserver l'environnement. Il informe également l'usager sur ses obligations en matière d'entretien.

Pôle de Figeac 1 avenue Jean Jaurès BP 118 46103 Figeac. Tél : 05.65.34.78.67

6. Transport à la demande

Communes de départ : Saint Jean Mirabel / Lunan destination Figeac : **le vendredi** en juillet / août de 9h à 11h45. Autres mois de 14h30 à 17h30.

Communes de Lunan / Saint Jean Mirabel / St-Félix le **samedi matin** 9h30/11h30.

Transport cars Delbos Figeac tél : 05.65.34.00.70

7. SIVU les Trois Versants

Depuis le 1er janvier 2015, donc depuis déjà 3 ans, Mr Frédéric Imbert assure les fonctions d'employé communal à temps partiel sur trois communes sur la base de 32h hebdomadaires réparties comme suit :
Commune de Cuzac (12h), St-Félix (12h) et Saint Jean Mirabel (8h).

Nettoyage des aires à conteneurs

Il intervient tous les lundis sur la commune de Saint Jean Mirabel. Bien que très occupé au printemps et en été avec les divers entretiens du bourg et du cimetière, il parvient à se libérer pour des interventions dans les divers hameaux, selon les besoins, aussi n'hésitez à nous communiquer toute intervention jugée utile concernant des réseaux ou des espaces publics.

8. SIAEP de Capdenac le Haut (service eau potable et assainissement)

Syndicat intercommunal Capdenac le Haut, Lunan, St-Félix et St Jean Mirabel. Population desservie : 2500 habitants. Délégataire renouvelé au 1er janvier 2014 pour 10 ans : SAUR. (2014/2023)

Synthèse des données de 2016

La société Saur a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la propriété des ouvrages et la maîtrise des investissements. (Longueur de réseau : 100.4 Km).

L'eau qui provient des ressources propres au syndicat, (le puits du Bousquet (206467 M³) (-22 964 M³) et de Vic (6 107 M³) (-9 991 M³) soient 212 574 M³, est distribuée à 1 437 abonnés, (+14). Production en baisse de 13.5% par rapport à 2015.

En 2016 les abonnés domestiques ont consommé 150 871 M³ (en baisse de 4% par rapport à 2015) soit en moyenne 105 M³ par abonné. Compte tenu des volumes de service et des consommations sans comptage 14 500 M³ environ (pour des besoins en purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs…etc) le rendement hors fuites de 2016 est de 77% et le rendement primaire (pertes par fuites (47 400 M³) est de 66%.

Le projet de maillage avec le réseau de Capdenac Gare pour sécurisation, (gros projet mais indispensable pour la pérennisation de notre réseau) avec passage sous

la départementale 840 et la rivière Lot a fait l'objet d'un appel d'offre pour sa réalisation en 2017.

Station du Bousquet (près de l'intersection du CD 41 de Felzins Capdenac avec CD 840)

Le remplacement de la conduite de refoulement de la station du Bousquet au château d'eau de La Pierre Levée via La Maleyrie (Lunan) ainsi que le remplacement partiel de plusieurs conduites de liaison sur la commune de Capdenac le Haut demeurent d'actualité avec une réalisation étalée sur plusieurs années.

Prix de l'eau de 2015 à 2017 et prévisions 2018

Tarifs eau	2015		2016		2017		2018	
	Siaep	Saur	Siaep	Saur	Siaep	Saur	Siaep	Saur
Abonnement principal	39€16	46€12	41€	47€56	42€99	48€04	43€74	47€70
Prix au M3	0,4242	0,6417	0,4466	0,6617	0,4695	0,6633	0,48	0,6687
Total usager pour 120M3	213€18		221€55		227€66		229€28	
Taxe prélèv. Agence	0,054%		0,075%		0,075%		0,075%	
Taxe pollution Agence	0,31%		0,315%		0,320%		0,330%	
TVA 5.5 %	5,5%		5,5%		5,5%		5,5%	
Pour 120M3 Total usager	278€67		283€10		289€54		291€77	

Facture pour un usager à 120 M³)	2016	2017	2018	Variation 2017.2018
Exploitant (Saur)	126.96	126.08		
Collectivité	94.59	99.33	101.64	2.32%
Redevance pour ressource	9.00	9.00	9.00	0%
Redevance pour lutte polution	37.80	38.40	39.60	0.03%
TVA	14.76	15.00		
Facture globale	283.11	287.81		

9. SDAIL

Rappel : en 2014 le Conseil Municipal a décidé de faire adhérer la commune au Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) pour une cotisation annuelle de 1€ par habitant.

Il est précisé que cette adhésion donne droit à 4 journées d'intervention d'un spécialiste pour apporter son expertise dans de nombreux champs de compétences : aide technique, administrative, financière, juridique appliquée à tous les domaines de la vie de la commune, qu'il s'agisse d'aménagement du territoire, de constructions ou d'équipements publics, de gestion de domaine public ou de gestion foncière,

d'entretien de patrimoines historiques, ouvrages d'art routiers ou bien encore de technologie de l'information de la communication ou de l'établissement de dossier de demande de subvention...etc.

En 2016, et en 2017 la commune a fait appel à ce service, accompagné du CAUE, pour élaborer une étude de faisabilité en l'aménagement du site de La Serre en un espace propice à la détente en toute sécurité ainsi que pour la poursuite de l'étude pour redéfinir les règles de sécurité sur la départementale 2 dans la traversée du bourg. En 2017 la commune a fait appel à ce service pour son projet « adressage ».

10. Chemin de Saint Jacques de Compostelle

L'étape Livinhac le Haut Figeac connaît encore quelques passages à sécuriser voire même à pérenniser, aussi le comité départemental du tourisme, le Grand Figeac et les élus des communes concernées sont très attentifs à son devenir.

L'association « Les 1000 mains du Pays de Figeac » a été déclarée officiellement le 2 janvier 2018 ; l'association a pour objectif : la valorisation culturelle, touristique et patrimoniale des chemins de Saint Jacques de Compostelle et la promotion et l'animation des chemins de Compostelle par leur mise en valeur (entretien, valorisation du petit patrimoine bâti : murs en pierre sèche).

La journée du 7 octobre 2017 dans le cadre de l'opération « 1000 mains à la pâte » sur le GR 65 a rassemblé 120 bénévoles, pour 530 mètres de débroussaillage et de reconstruction de murets en pierre sèche, sur les communes de St Jean Mirabel, Lunan et Figeac.

Devant le succès de cette journée, les participants ont souhaité qu'une 2ème journée soit organisée au printemps et puisse concerner également le GR 651 (vallée du Célé) et le GR 6 (voie de Rocamadour).

11. Chemins de petites randonnées

Rappel : dans sa compétence tourisme le Grand Figeac a la compétence des chemins de randonnées balisés en jaune. Le comité départemental du Lot et le Grand Figeac ont sélectionné 25 chemins qui font l'objet d'une nouvelle brochure.

La boucle du chemin de l'eau dite du Lot y figure. Ces chemins seront priorisés quant à leur entretien, toutefois les autres chemins telle que la boucle du chemin de l'eau dite du Célé, le chemin de Bouluech, etc …figurent et figureront sur les chemins du Grand Figeac et ne seront pas oubliés. A suivre donc …

Joli pont franchissant le petit ruisseau sous le bourg

Deux projets demeurent d'actualité :
- la sécurisation des franchissements du ruisseau Enguirande (sous St Rames).
- le passage du chemin de l'eau du bourg au Cayrelet par la boucle du ruisseau sous le bourg.

12. Les actus du Smb Rance Célé sur la commune et à proximité

Pour rappel, le Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé, porteur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Célé, œuvre sur notre territoire pour améliorer la qualité de nos rivières et des milieux associés.

Pour cette nouvelle année, nous vous proposons une rétrospective des différentes actions menées sur la commune et aux alentours en 2017 ainsi que les projets à venir en 2018.

<u>Le suivi des espèces patrimoniales et envahissantes</u>

En 2017, le plan d'eau de Guirande a de nouveau fait l'objet de deux campagnes d'arrache de la jussie à petites fleurs. Il s'agit d'une espèce envahissante très problématique car elle colonise rapidement les plans d'eau, marais ou étangs. Elle se disperse par bouturage et transport de fragments. Pour limiter son expansion, sa cueillette et plantation sont même interdites au niveau national. Apprenez à la reconnaître et appelez le Syndicat en cas de suspicion d'apparition !

Un suivi de la population d'écrevisse à pattes blanches a été réalisé lors d'une prospection nocturne à l'automne 2017 sur le ruisseau du Cirganiol. A l'image des autres ruisseaux du territoire, la population est en nette régression, en cours de disparition même, du fait de la dégradation du milieu et surtout de la prolifération de l'écrevisse de Californie. Avec seulement 1 individu de « pieds blancs » repéré, 2017 sera certainement la dernière année d'observation de cette espèce emblématique sur la commune. Les écrevisses de Californie, arrivées sur le ruisseau et en contact avec l'espèce locale, leur portent un coup fatal.

Dans le cadre du suivi des espèces aquatiques mené par le Syndicat, deux pêches électriques ont aussi été réalisées en octobre 2017 sur le ruisseau de Guirande et du Cirganiol dans le secteur de leur confluence.

Guirande : 226 poissons de 6 espèces différentes ont été capturés sur environ 60 mètres linéaire du ruisseau. Il s'agissait principalement de vairons, goujons et chevesnes avec également 2 espèces typiques des ruisseaux à Truites fario, la Loche franche et la Lamproie de Planer. 2 espèces exotiques sont également présentes : la perche soleil (qui provient du plan d'eau de Guirande) et l'écrevisse de Californie. Finalement, il manque seulement la Truite fario qui semble pénalisée par la température et le très faible débit en été.

Cirganiol : 168 poissons de 4 espèces différentes ont été capturés sur 50 ml. Les vairons sont abondants et quelques truitelles présentes, accompagnées de la Lamproie de Planer et de la Loche franche. Le cortège piscicole est ainsi parfaitement typique de ce type de ruisseau de 1ère catégorie, seules les densités (faible pour la truite) sont pénalisantes. Les écrevisses de Californie, toujours problématiques, sont aussi présentes.

Les efforts dans le domaine agricole

Comme largement présenté dans les bulletins précédents, une opération groupée pour la mise en défens des berges et l'aménagement de points d'abreuvement a été proposée dans le cadre du programme rivière, aux exploitants du Cirganiol, du Pech Merle et de l'Enguirande aval. 8 exploitations ont bénéficié de cet appui. Le matériel a été livré en fin d'année 2017. Il reste à charge des exploitants l'installation des systèmes.

Une autre exploitation agricole de la commune a été accompagnée par le Syndicat en 2017. Le projet a été réalisé en concertation avec la Cellule d'AssistanceTechnique Zones Humides. Il est prévu de restaurer une mare, clôturer les ruisseaux et d'installer des abreuvoirs sur quatre parcelles. Les abreuvoirs seront alimentés en eau depuis un captage au niveau de la mare. Le projet est actuellement en cours de réalisation.

Rappel !

Malgré des efforts généralisés et consentis par de plus en plus de monde pour préserver nos ruisseaux, certaines pratiques interdites ont encore été constatées récemment sur la commune.

L'arrêté du 4 mai 2017 prévoit le respect d'une zone sans AUCUN traitement à au moins 5 mètres en bord de cours d'eau. AUCUNE utilisation de produit phytosanitaire de type désherbant ne doit donc être réalisée à cet endroit. Le non-respect de ces distances est passible d'une amende. Cette règlementation vient renforcer l'arrêté de 2006 interdisant déjà ces pratiques.
L'entretien mécanique des berges est autorisé mais il doit être pratiqué de façon raisonnée.

Les travaux 2018

En ce début d'année 2018, le Syndicat a lancé une opération de suppression de micro-décharges situées en bord de cours d'eau. Celles-ci ont été recensées lors des différents diagnostics de terrain. L'une d'entre elles a été inventoriée sur Saint Jean Mirabel à mi-chemin entre Palicou et le Ser. Elle se situe à proximité immédiate du ruisseau de Pech Merle dans une zone boisée. Le volume total de déchets est estimé à 20 m^3. Le Syndicat va missionner une entreprise pour l'enlèvement et la mise en décharge agréée de ces déchets.

Dans la poursuite des travaux de restauration de la continuité écologique engagés depuis 2015 sur le bassin versant du Célé, l'ouvrage de la pisciculture du Colombier sur le Bervezou fera l'objet d'une intervention en 2018. Un seuil sert actuellement à dévier une partie des eaux du Bervezou pour alimenter les bassins de la pisciculture.

L'ouvrage présente des dysfonctionnements, ces travaux permettront donc d'optimiser le débit prélevé et le maintien du débit réservé, obligations réglementaires. Cette opération facilitera également la libre circulation des poissons dans une zone proche de la confluence avec le Célé.

Idée promenade à Latronquière sur le site naturel du Roc de France

Dans le cadre de ses missions, le SmbRC a coordonné un projet important au niveau de l'ancien étang du Roc de la France sur les communes de Latronquière et Lauresses. En concertation avec les acteurs du territoire, le plan d'eau a été effacé par suppression du barrage.

En parallèle des travaux visant à restaurer les milieux humides et le cours d'eau, l'objectif était de rendre ce site attractif pour le public. Des passerelles, panneaux d'information visant à présenter les différents milieux et espèces, tables de pique-nique ont été installés. Nous vous invitons à venir découvrir ce site réaménagé le temps d'une promenade, accessible aux petits et aux plus grands.

Zoom sur la crue du Célé du 20 et 21 janvier 2018

Dans la nuit du 20 au 21 janvier 2018, la crue du Célé est venue perturber le quotidien en transformant les parcelles riveraines en immenses marécages.

À Bagnac-sur-Célé, le pic de crue a été atteint à 23h00 le samedi 20 janvier, avec une hauteur de 2,82 m pour un débit de 161,94 m^3/s. À Figeac, 2,93 m de hauteur et 292,76 m^3/s ont été observés à 3h00 du matin le dimanche 21 janvier. Avec ces caractéristiques, la crue de 2009 a été dépassée, ce qui correspond à une crue d'occurrence décennale.

Cette crue est le résultat d'un mois de décembre 2017 et de janvier 2018 particulièrement pluvieux au niveau des sources de la Rance, du Veyre et du Bervezou, de sols saturés en eau et d'un niveau du Célé déjà important.

Les principaux dégâts se sont concentrés dans les villes traversées par le Célé avec l'inondation d'habitations, de bâtiments publics et d'infrastructures sportives ou routières.

Le site **www.vigicrues.gouv.fr** permet de suivre l'évolution de la montée des eaux, il est accessible à tout un chacun pour avoir des informations, en temps réel, sur la hauteur et le débit du Célé.

Crue du Célé à Ceint d'eau le 21 janvier 2018

<u>La restructuration du territoire</u>

La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dite « GÉMAPI » est une compétence obligatoire en vigueur depuis le 1er janvier 2018, pour les communes, avec transfert automatique à leur communauté de communes. Elles-mêmes peuvent soit gérer cette compétence, soit la transférer au syndicat de bassin versant de leur territoire.

Sur le Célé, cette organisation existait avant même la loi ; en effet, toutes les communautés de communes ayant une partie de leur territoire sur le bassin du Célé et de ses affluents sont membres du Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé.

Le bassin du Célé, un territoire en avance

Le SAGE et le Contrat de Rivière Célé vont même au-delà de la GEMAPI puisqu'ils visent non seulement la gestion de la rivière, la préservation des zones humides, la prévention des inondations mais aussi le suivi de la qualité des eaux, la sensibilisation, la valorisation de sites, des actions de lutte contre les pollutions (programmes agricoles, assainissement domestique).

Néanmoins, la création de cette compétence change la donne en divers points. C'est effectivement une reconnaissance pour le nécessaire travail de gestion des milieux aquatiques que ce soient les rivières, les zones humides, les mares mais la prévention des inondations devient en même temps une obligation pour les collectivités territoriales, enjeu pouvant être financièrement lourd et ayant des répercutions en termes de responsabilité. C'est donc une forme de décentralisation qui peut être plus compliqué à mettre en place pour les territoires ruraux, peu peuplés et à plus faibles ressources.

Ainsi, pour prendre en compte cette nouvelle réalité technique, financière et d'enjeux (préservation de la biodiversité, adaptation aux changements climatiques, attractivité du territoire, protection des populations et des biens), une démarche de mutualisation est en cours entre le Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé, le Syndicat de la Diège (rivière confluent avec le Lot à Capdenac-Gare), Decazeville Communauté et d'autres territoires qui n'ont pas cette compétence technique et qui regrouperaient les affluents du Lot sur sa partie médiane, à l'endroit de son bassin où le Lot et le Célé sont globalement parallèles.

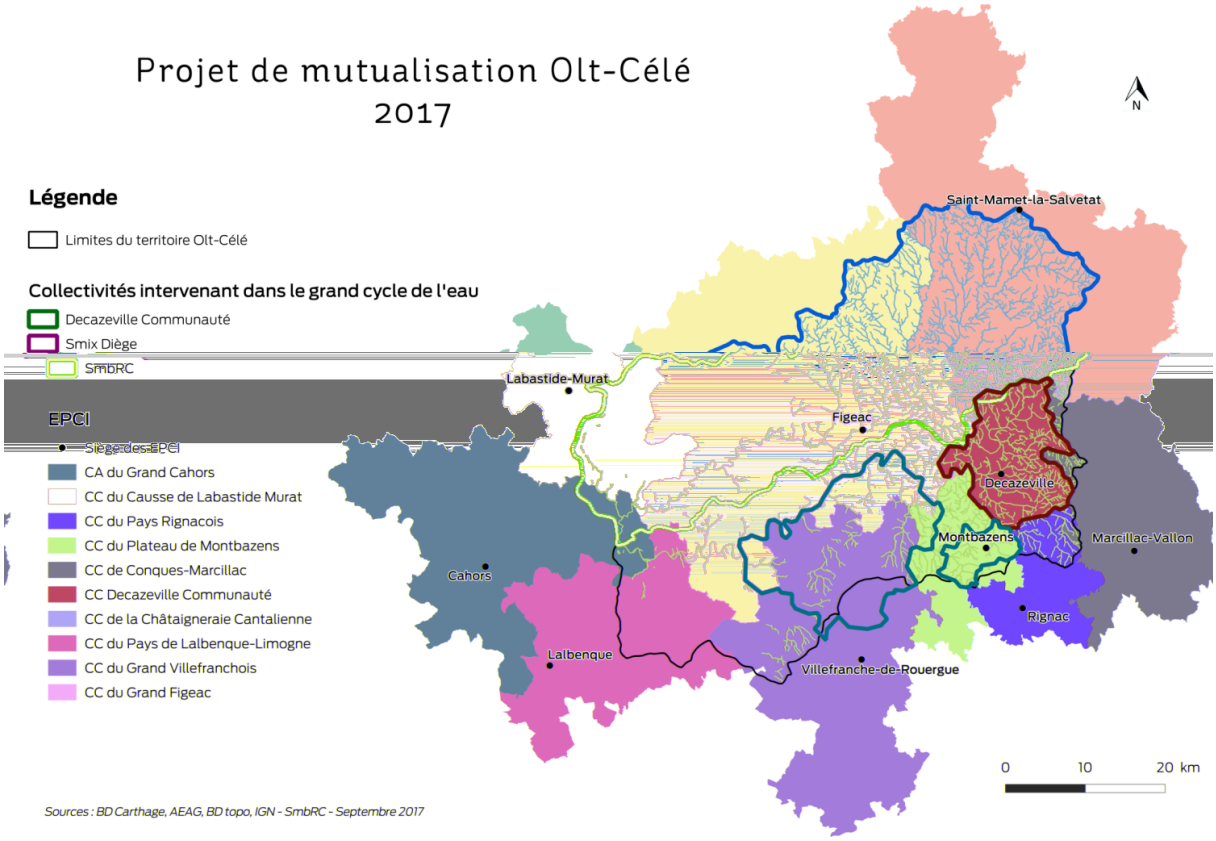

Ainsi, si une partie de la commune de Saint Jean Mirabel, celle donnant côté versant vers Enguirande ou le Célé, était déjà dans le Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé, avec cette évolution, toute la commune devrait être dans ce Syndicat aux nouveaux contours (voir carte) et cela avec l'objectif du 1er janvier 2019.

Les démarches de rapprochement se font de façon très constructive. Saint Jean Mirabel y est peut-être pour quelque chose, c'est là, entre les vallées du Célé et du Lot que se réunissent les membres du comité de pilotage de ce projet fédérateur.

13. Services culturels du Grand Figeac informations et réservations

13.1. L'Astrolabe

L'Astrolabe vous invite à la découverte et à la curiosité ! Un nouveau lieu de culture qui réunit médiathèque, cinéma, services culturels et espaces d'activités.

Tout au long de l'année, des professionnels qualifiés vous proposent leurs services à travers des actions de diffusion, de sensibilisation, de médiation ou de formation ouvertes à tous.

Choisir son abonnement :
- la carte 'Réseau' pour les 6 bibliothèques 15 € par an.

Médiathèque de Figeac L'Astrolabe 2, boulevard Pasteur Tél : 05 65 34 24 77 Mardi, jeudi : 14h -18h30 Mercredi : 10h30 -12h30 et 14h -18h30 Vendredi : 12h30 -18h30 Samedi : 10h30 à 17h astrolabe.mediatheques@grand-figeac.fr Site : www.mediatheques-grand-figeac	L'Astrolabe – Services culturels du Grand-Figeac Ouvert du mardi au jeudi de 10h30 à 12h30 et de 14h à 18h30, le vendredi de 10h30 à 18h30. 2 boulevard Pasteur, 46100 Figeac 05 65 34 24 78 astrolabe@grand-figeac.fr Site Internet : www.culture-grand-figeac.fr

13.2. Les cinémas du Grand-Figeac

Salle Charles-Boyer, Figeac, 2 boulevard Pasteur.
Salle Atmosphère, Capdenac-Gare, rue Anatole-France.
Ouverture des caisses une demi-heure avant les projections.
Programme cinéma : 05 65 34 30 00
Administration : 05 65 34 24 78
cinema@grand-figeac.fr

13.3. Office de tourisme

Hôtel de la Monnaie Place Vival 46100 FIGEAC
Téléphone : 05 65 34 06 25 info@tourisme-figeac.com
Office de tourisme du Pays de Figeac : **http://www.tourisme-figeac.com/**.
Derrière le Hublot : **http://www.derriere-le-hublot.fr/**
Maison des arts Georges Pompidou : **http://www.magp.fr/**
Service du patrimoine de la Ville d'Art et d'Histoire de **Figeac : http://www.ville-figeac.fr/** Musée des écritures : **http://www.ville-figeac.fr/**
Festival Africajarc : **http://www.africajarc.com/**

13.4. Autres bibliothèques intercommunales

Bibliothèque de Bagnac sur Célé 27 avenue Joseph Canteloube Tél : 05.65.14.13.21 Mardi : 14h30 à 18h30 Mercredi : 9 h-12 et 14h30-18h Samedi : 9h30h-12h bagnac.bibliotheque@grand-figeac.fr	Bibliothèque de Capdenac Parc de Capèle Tél : 05 65 64 81 48 Mercredi : 9h30-12h30 et de 14h à 18h30 Jeudi et vendredi : 14h-18h30 Samedi : 9h30-12h30 capdenacgare.bibliotheque@grand-figeac.fr

14. Centre de loisirs et communes associées (Fédération Partir)

Notre commune a reconduit la convention de partenariat qu'elle a signée en 2009 avec la Fédération Partir pour une aide financière au fonctionnement du centre de loisirs, selon le nombre de participants et de jours de participation.

Outre Figeac qui finance largement cette structure, nous sommes 8 communes à avoir signé cette convention qui permet aux enfants de notre commune de bénéficier d'une structure d'accueil le mercredi et durant les vacances scolaires.

Elle permet aux parents de bénéficier de tarifs conventionnés et d'une priorité d'inscription depuis 2014. Courriel : fedepartir@orange.fr Site : www.fedepartir.fr

15. R.P.I. Cuzac, Felzins, St-Félix, Lentillac St Blaise, St Jean Mirabel

A la rentrée 2017.2018 le RPI comptait **112** élèves (115 en janvier 2018) avec 2 classes à St-Félix (47 élèves), (50 en janvier) 2 classes à Felzins (30 élèves) et 2 classes à Cuzac (35 élèves).

Prévisions année scolaire 2018/2019 St Félix : 53 ou 57, Felzins : 31 ou 35, Cuzac : 40 soient 125/128 élèves avec les TPS. Dans ses calculs de distribution de poste l'Académie ne retient pas les TPS comme effectif ce qui a amené le projet de ponction d'un poste pour la rentrée 2018.2019. A suivre....

Différents plans de mise en sécurité des accès aux établissements ont été adoptés dès la rentrée 2016.2017. Des travaux d'aménagement d'une nouvelle entrée et d'un nouveau parking, portés par la commune de St-Félix, ont été réalisés à la maternelle de St Félix. Peu à peu de gros efforts sont aussi faits par les communes gestionnaires des établissements en équipant les classes de projecteur vidéo et d'ordinateurs portables.

Les rythmes scolaires n'ont pas été reconduits. Le retour à la semaine de quatre jours a amené quelques changements de fonctionnement. Un accueil est possible le mercredi matin à la maternelle de St Félix.

Le ramassage scolaire de notre RPI porté par la commune de St-Félix dessert divers points de ramassage sur l'ensemble des cinq communes. Le service est assuré par l'entreprise Boutonnet de St-Félix.

Ramassage

Soutien à l'appel de non fermeture d'un poste

Il existe deux garderies ; une à St-Félix pour les maternelles et une à Felzins pour les élèves de Felzins et Cuzac. Chaque établissement dispose d'une cantine.

Participation de notre commune pour l'année scolaire 2016.2017 pour 10 élèves

Année scolaire 2016.2017	Nombres d'élèves	Nombre de mois	Coût par mois par élève	Total en €
Saint-Félix Maternelle	4	40	189€91	7 596€26
Felzins Primaire	3	30	86€23	2 586€88
Cuzac Primaire	3	30	75€11	2 253€16
Garderie Felzins	6 possibles	-	-	289€23
Total 1				**12 725€53**
Ramassage	10 possibles	-		1 022€02
Total 2				**13 747€55**

Les dépenses de fonctionnement de la maternelle et du primaire (fournitures, personnel) sont réparties par convention sur l'ensemble des communes du RPI au prorata du nombre des élèves résidant dans la commune : soit actuellement 810 € environ pour un élève du primaire et environ 1900 € pour un élève de maternelle.

L'on a remarqué une forte augmentation des frais par élève suite à la mise en place des rythmes scolaires ainsi qu'une augmentation des frais de ramassage.

Le retour à la semaine de 4 jours devrait permettre de réduire les frais mais le conseil départemental n'assurant plus la compétence ramassage scolaire, celui-ci va coûter plus cher. Pourra-t-on poursuivre tous ces dispositifs dans leur fonctionnement actuel et dans leur gratuité ?

Il est rappelé que ne figurent pas dans ces frais les charges dues à l'électricité, au chauffage et au téléphone. Charges supportées par les communes d'accueil.

Au cours du dernier conseil d'école, tenu à l'école de St-Félix le 7 novembre 2017, les nouveaux règlements intérieurs de chacune des écoles, les plans particuliers de mise en sécurité ainsi que le plan d'équipement numérique ont été présentés.

16. Contingent d'incendie et de secours

La contribution au SDIS est redevenue compétence communautaire ! Notre commune ne verse pas directement sa contribution au service départemental d'incendie et de secours mais par l'intermédiaire de la communauté de communes suite à un transfert de compétence.

Le Conseil d'Administration du SDIS a décidé de réviser les taux par habitant en fonction de l'augmentation de l'indice des prix (+0.9%). Le taux de 2018 pour la catégorie de Figeac sera de 29,9524% par habitant. Cependant compte tenu de l'évolution de la population en légère baisse lors du dernier recensement, la contribution de St Jean Mirabel passe de 7510€38 en 2017 à 7 488€13 en 2018 (Population DGF 2017 : 253, population 2018 : 250).

Contrôle des bornes à incendie

Vous souhaitez devenir pompier volontaire n'hésitez pas à contacter le nouveau Capitaine Céline Duval à la caserne des pompiers de Figeac.

Nouvelles de nos associations communales et intercommunales

1. Comité d'animation

Le comité d'animation vous adresse ses vœux les plus sincères et les plus festifs pour la nouvelle année avec beaucoup de bonheur, santé à vous tous et à vos familles.

L'assemblée générale a eu lieu le vendredi 8 décembre 2017 au terme de laquelle un nouveau bureau a été constitué.

Nous tenons à remercier nos deux nouvelles secrétaires Mmes Guillot Estelle et Combelle Sandrine qui ont aimablement rejoint le bureau.

Ci-dessous la composition du nouveau bureau :

Président d'Honneur : LABORIE Bernard
Co-Présidentes : GOREZ Nathalie et DELFAU Adeline
Vice-Président : DANGE Benoît
Secrétaires : GUILLOT Estelle et COMBELLE Sandrine
Trésorière(ier) : SAINTE-MARIE Laëtitia et NAVET Lilian

Nous souhaitons pleine réussite à ce nouveau bureau ; afin qu'il fasse vivre notre village. Toutes les bonnes volontés sont invitées à nous rejoindre pour apporter de l'aide et des idées nouvelles. Elles seront les bienvenues !

Feu de la St Jean

1.1. Fête votive 2017

La fête commence toujours quelques jours avant en la mise en place des Aubades, que nous souhaitons maintenir non seulement pour les dons des Mirabelliens qui nous autorisent des gratuités mais aussi pour pérenniser la tradition. Merci aux habitants pour leur générosité et leur accueil lors de la visite de nos jeunes.

Les traditionnelles aubades

Un fidèle pilote mirabellien

Comme chaque année, la fête a connu son succès habituel avec une météo toujours aussi clémente. Le concours de pétanque du samedi après-midi a permis à de nombreux joueurs fidèles de se disputer les diverses coupes.

Le groupe «BRUIT DE FOND» a très bien animé l'apéritif dans un esprit de fête et le groupe Pop Rock «LES WIPERS» a clôturé joyeusement cette première journée en divertissant bon nombre de Mirabelliens et voisins.

Le dimanche a été aussi bien rempli : la messe animée par la chorale «les Troubadours Bagnacois » a ravi les nombreux fidèles par les chants remarquables ainsi que la Marseillaise chantée au monument aux morts, suivie du traditionnel apéritif offert aux habitants.

L'après-midi a attiré les Mirabelliens et les nombreux curieux avec sa 4ème édition de course de «caisses à savon », caisses fabriquées de A à Z par chacun des participants.

Les vainqueurs de la 4ème édition

Ils étaient une dizaine de conducteurs de bolides, Mirabelliens ou venus des communes voisines. Sérieusement chronométrés ils se sont disputés la première, deuxième et troisième place.

Il faut souligner que 4 élèves de l'IUT ont profité de cette manifestation pour bâtir un projet et le présenter la semaine suivante devant un jury à l'IUT de Figeac. Ils ont réussi leur mémoire et leur soutenance et nous les en félicitons. Cette année d'ores et déjà une nouvelle équipe d'étudiants de 1ère année de l'IUT a pris le relais pour l'édition 2018 qui se prépare. (Inscrivez-vous).

Les conducteurs ont été tous récompensés pour leur participation et leur dévouement car ils ont pensé et fabriqué, l'engin roulant suivant des règles précises et bien fait rire le public, sous un soleil radieux.

Enfin, un quatrième prix a été décerné à la «caisse à savon » jugée la plus originale. A ce titre, le gagnant a reçu une magnifique corbeille de savons.

«Alain le Magicien» a aussi animé cette après-midi festive et les enfants ont bien profité des jeux gonflables.

Enfin quel plaisir d'apprécier l'apéritif musical animé par la «Bandazik » suivi des délicieuses grillades champêtres et du traditionnel feu de la Saint Jean attirant de plus en plus de voisins et d'amis.

1.2. Concert

La soirée du 26 juillet 2017 a réuni un bon nombre de personnes qui a su apprécier les grillades et partager un excellent moment musical, autour du groupe Duo Nazca (guitare harpe), donné en l'église de Saint Jean Mirabel.

Duo Nazca

Cidre et fouace ont composé le verre de l'amitié qui a permis de conclure cette soirée, baignée et imprégnée de douceur musicale.

1.3. Transhumance entre vallée du Lot et Volcans Cantaliens

Jeudi 25 mai, fête de l'Ascension, la Transhumance ovine entre vallée du Lot et Volcans Cantaliens s'est élancée d'Espédaillac pour sa 6ème édition. Après, Espagnac Ste Eulalie, Boussac, Lissac et Mouret, c'est le Dimanche 28 mai, vers 16h30 que le groupe organisateur de Saint Jean Mirabel est allé chercher les quelques 450 brebis arrivés aux Pratges, à Figeac, en fin de matinée pour les amener au hameau de La Serre à Saint Jean Mirabel, vers18h30, lieu où le troupeau a séjourné jusqu'au mardi 30 mai.

Le dimanche soir, à l'arrivée, les nombreux spectateurs et suiveurs ont égayé dans une ambiance très cordiale, l'apéritif offert sur place par la municipalité. Le lundi fut une journée repos pour ces brebis, mais une journée d'animation sur le site.

⇦ *Arrivée du troupeau*

Le programme de la journée du lundi : de 9h30 à 13h, fut copieux en diverses animations proposées au sein d'une mini ferme ainsi que sur le thème de l'eau et de l'espace environnemental mais aussi au coeur du troupeau avec notamment une démonstration de tonte et de chien de troupeau,.

Mini ferme
Animations du syndicat de rivière
Tonte et chien de berger

Divers ateliers auxquels participèrent une classe du RPI et une classe de Paul Bert de Figeac.

Divers ateliers

La fête se termina, à la salle Georges Lagane, par un repas animé " aligot saucisse" servi, à la salle Georges Lagane en soirée en présence du Prêtre conteur local. Le troupeau repartit le mardi 30, pour rejoindre Montmurat (Cantal) via le Lac d'Enguirande où fut servi une collation offerte par la Maire de Felzins aux nombreux suiveurs et fidèles venus tout au long de ces journées partager ces moments forts festifs d'échanges et de convivialité.

Depuis 2012 date de sa création, cette transhumance est une fête bâtie autour d'un projet porteur d'une action de développement durable à travers non seulement

la reconquête d'espaces embroussaillées mais aussi l'entretien des pistes, durant tout l'été, de la station du Lioran.

Troupeau près du lac d'Enguirande

Etape
Saint Jean Mirabel
Montmurat
via le lac
d'Enguirande.

13km de petites routes et de chemins ruraux sécurisés par les organisateurs.

Nous espérons que la 7ème édition aura lieu. Une réunion de préparation doit se tenir le 22 février à Boisset. Des informations suivront quant aux animations et au déroulement de cette manifestation si elle a lieu.

Le comité d'animation remercie vivement tous les bénévoles qui ont permis la réussite de l'ensemble des animations de notre village.

2. Nouvelles du club « Le trait d'Union St-Jean / St-Félix »

En 2017 l'association «Le Trait d'Union Saint-Jean / Saint-Félix» qui comptait 53 adhérents a poursuivi ses activités habituelles.

Le 25 février, 45 adhérents ou amis se sont retrouvés au restaurant Le Commerce à Bagnac pour partager un moment de convivialité autour d'un excellent repas « stockfish ».

Le 29 avril, 31 participants ont pris le car, direction le parc animalier de GRAMAT où ils ont pu partager une longue et agréable promenade printanière parmi les animaux du parc vivant en semi liberté. Après le repas du soir pris au Bellaroc le groupe s'est rendu au théâtre « Côté Rocher » pour assister à la représentation de la pièce « *Je vous salue Mairie* » comédie sur le thème d'une réunion agitée d'un Conseil Municipal offrant un agréable moment d'humour et de rire.

Le 6 juillet, 41 personnes ont partagé le repas de l'été au Surgié au milieu d'un site naturel préservé, oasis de calme et de verdure.

Le 7 octobre, le Trait d'Union a organisé une soirée théâtre à Saint Félix où la troupe du Théâtre de Ste Colombe a présenté 4 saynètes enthousiasmant un parterre de spectateurs fort bien garni.

⇦ *Théâtre à St Félix*

Le 19 novembre s'est tenu le traditionnel repas « poule farcie » servi à la salle Georges Lagane par un traiteur. Manifestation qui a réuni plus de 110 personnes qui ont apprécié le menu et partagé une ambiance très festive sous les notes et chants de Francis Devaux amenant sur la piste de nombreux danseurs.

Enfin le 19 décembre, 45 adhérents ou invités sont venus fêter Noël en partageant le repas de fin d'année au restaurant «*le Commerce de Bagnac* »

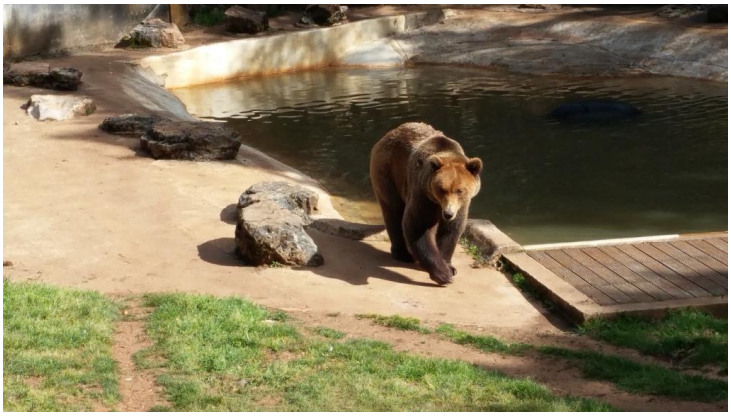

Une année bien remplie qui a fait l'objet d'un rapport moral et financier lors de l'assemblée générale de l'association qui a eu lieu le samedi 27 janvier 2018 à 14h30 à la salle des associations de Saint Jean Mirabel.

zoo de Gramat

Madame Alice PEZET, la Présidente, a remercié l'ensemble des membres du conseil d'administration ainsi que les membres du bureau et les adhérents pour leur confiance et pour leur investissement tout au long de l'année dans la conduite des manifestations destinées à faire bien vivre cette association.

Mme PEZET a accepté d'être reconduite dans ses fonctions tout en renouvelant son appel afin que de nouvelles personnes rejoignent, dès cette année, le conseil d'administration. Le conseil d'administration a été renouvelé avec 2 départs 2 renouvellements et 3 entrées.

Repas

Assemblée générale

Le nouveau Bureau est ainsi formé :
Présidente : Mme Alice PEZET
Trésorier : Mr Gérard LACAZE
trésorière adjointe : Mme Michèle LABORIE
Secrétaire : Mr Patrice BACHY
Secrétaire adjointe : Mme Christiane BRUGOUS

Il est rappelé que le club est ouvert à toute personne souhaitant participer mais aussi s'investir ou mettre en place une activité. L'association vous souhaite une bonne et heureuse année 2018.

3. Société de chasse

Les membres du bureau ainsi que les chasseurs de l'association de chasse de Saint Jean Mirabel présentent à tous les habitants leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Après plusieurs années d'entente et de partage, les deux sociétés de chasse de Saint Jean Mirabel et Lunan ont décidé de fusionner pour devenir l'Association Intercommunale de Chasse « Lunan/Saint Jean Mirabel ».

L'assemblée du 11 août 2017 a élu à l'unanimité le bureau suivant :

Groupe de chasseurs des trois communes

Co-Présidents :
Mrs Michel GRAVES et Marc RAYSSAC
Trésorier : Mr Yves CAUMON
Trésorier adjoint : Mr Eric LACAM
Secrétaire : Mr Benoît DANGÉ
Secrétaire adjoint : Mr Julien GAILLARD
Membre : Mr Jean Pierre LABORIE

Les battues aux grands gibiers tels que le chevreuil et le sanglier se font en entente avec Bagnac/Célé. Le plan de chasse chevreuil est de 29 bracelets pour la saison 2017/2018 ; une quinzaine de sangliers ont été prélevés.

Ainsi organisée, la société de chasse contrôle et régule le développement des populations de cervidés, de sangliers et de nuisibles et protège les populations de petit gibier, d'ailleurs un prélèvement limité autorise une hausse du nombre de lièvres.

Blaireau

Ragondin

Elle fait son possible quant à la régulation des nuisibles, à ce jour une dizaine de renards, une quinzaine de ragondins, douze blaireaux ont été retranchés d'une population estimée en forte hausse.

Dans l'exercice de son activité, le chasseur est responsable de l'environnement dans lequel il évolue et se doit de respecter les territoires qui lui sont confiés. La société et l'ensemble des chasseurs remercient les propriétaires fonciers qui leur permettent de pratiquer ce loisir.

L'association de chasse vous informe que le **repas annuel** aura lieu l**e 22 août 2018** à la salle Georges Lagane. Vous serez toutes et tous les bienvenus pour partager un agréable moment de convivialité.

4. Amicale don du sang

L'amicale du don du sang dont le siège est à Bagnac, et présidée par Damien Destruel, renouvelle son appel afin que son nombre de donneurs se maintienne et qu'elle puisse ainsi répondre aux attentes des collecteurs qui ont considérablement augmenté leur personnel pour satisfaire au mieux les donneurs.

En 2017 au cours des quatre journées ont été retenus 306 dons, collectés par le staf médical, sur 340 personnes qui se sont présentées. Bien que ce soit un bon résultat le nombre est en baisse depuis 2015 puisque nous avions collecté 413 dons, 377 en 2014. 367 en 2016.

Aussi il est de notre devoir de faire savoir qu'il manque des donneurs et qu'il manque du sang. Nous savons tous ce que cela veut dire. Que 2018 entende notre appel !

Quatre collectes sont prévues en 2018 : la première aura lieu le jeudi **1er mars.**

Les prochaines auront lieu le mardi **19 juin**, puis le mardi **4 septembre** et le jeudi **13 décembre.** Il est important de faire savoir que nous manquons de pochettes de sang et que tout nouveau donneur est le bienvenu.

Salle des fêtes de Bagnac/Célé 19 nov. 2018

Lors de la dernière collecte était organisé, en soirée, un repas amical gratuit qui a permis de récolter 189 € de dons au bénéfice du téléthon.

Le quine de l'amicale qui s'est tenu le dimanche 21 janvier a connu un réel succès. Remerciements à tous ceux qui ont participé à sa réussite.

Bon vent à l'amicale !

Sans amicale, pas de dons

⇦ *Collation après le don*

Divers

1. *ADSL et fibre optique*

Le terme **ADSL** signifie **A**symmetric **D**igital **S**ubscriber **L**ine (Ligne Numérique d'Abonné). Cette technologie rend possible la coexistence sur une même ligne d'un canal téléphonique, un canal descendant de haut débit (pour downloader) et un canal montant moyen débit (pour uploader).

Au préalable, le syndicat inter départemental mène des opérations de montée en débit pour un montant de **11 M€** afin de permettre à **90 communes** lotoises aujourd'hui les moins bien desservies, d'accéder à un **ADSL de qualité**. Ces travaux vont permettre aux habitations de disposer de débits pouvant atteindre 20 Méga, en attendant l'arrivée de la fibre. Les mises en service seront échelonnées durant l'année 2018. Les infrastructures de transport déployées dans le cadre de ces opérations seront réutilisées pour la construction du réseau de fibre optique.

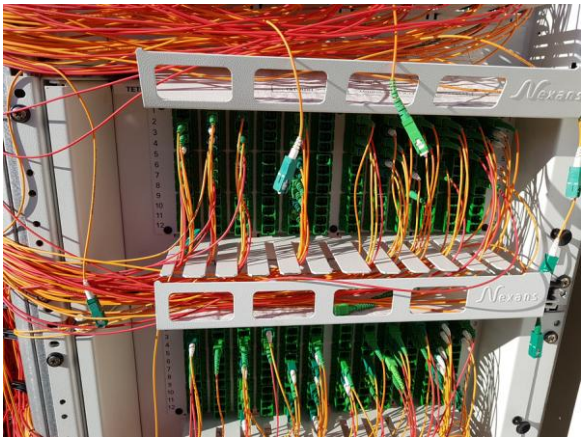

Dans le cadre de cette opération, il est projeté qu'en 2018 une armoire soit installée à l'entrée du bourg de notre commune. Elle devrait donc apporter plus de confort en la réception d'internet.

Pour le département du Lot, le déploiement de **la fibre jusqu'à toutes les habitations** va concerner environ 130 000 locaux. La construction du réseau qui représente au total 221 M€ de travaux, financés à hauteur de **44 M€ de fonds publics**, sera réalisée en cinq ans. Notre commune en sera desservie en 2022.

2. *STR de Lacapelle Marival*

Les voies de compétence départementale sont entretenues par le service territorial routier de Lacapelle Marival qui a l'un des 6 centres à Bagnac/Célé. Au cours de l'année 2017 de nombreuses interventions ont concerné notre périphérie du bourg avec la mise en place de panneaux et la réalisation du chemin des marcheurs longeant la départementale 2.

Travaux de sécurité chemin de St Jacques sur D2

Pont du Colombier

La départementale 31 qui traverse la commune reçoit un entretien relativement régulier vu son classement. Des travaux d'entretien de chaussée devraient être réalisés ponctuellement selon nécessité. Les services du STR nous ont informés que cette départementale serait fermée durant trois mois au printemps depuis le croisement de La Neulie à la Nationale 122 en raison de la rénovation du pont du Colombier.

3. Cabine téléphonique

Notre cabine téléphonique posée à l'entrée du bourg il y une cinquantaine d'années a vu son utilité disparaître en l'apparition du téléphone portable. En panne, elle a été enlevée par les services d' orange lors des travaux du Périé.

Cabine téléphonique usagée du Périé

4. Compteur linky

Linky est la nouvelle génération de compteurs d'électricité. Les compteurs équipant actuellement les foyers sont de différentes générations, la plus récente remontant aux années 1990. Depuis, la technologie a évolué et les nouveaux compteurs communicants Linky rendent possibles de nouveaux services pour les clients, les collectivités locales, les fournisseurs ou encore les producteurs. Les pouvoirs publics ont décidé de généraliser ces compteurs sur l'ensemble du territoire « d'ici 2021, 35 millions de compteurs devraient être remplacés ».

Le compteur Linky continue son déploiement et entraîne avec lui les polémiques ! Obligatoire, le compteur intelligent interroge sur la sécurité sanitaire mais également sur son coût !

Le nouveau compteur communicant dit « intelligent » !

Le Conseil Municipal, interrogatif sur le sujet, n'est pas resté inactif face aux inquiétudes que certains d'entre vous lui avez formulées en demandant de délibérer contre le projet. Nous avons consulté plusieurs services.

a) Consultation des services juridiques de l'association des maires du Lot.

Réponse : « A retenir notamment que le Conseil d'Etat, dans l'arrêt du 20 mars 2013, a précisé que l'obligation faite par la loi aux gestionnaires de réseau ne heurte pas le principe de libre administration des collectivités territoriales et ainsi, ***que les collectivités territoriales ne peuvent faire obstacle au déploiement des compteurs Linky. En particulier, une délibération d'un conseil municipal s'opposant au déploiement des compteurs Linky serait entachée d'illégalité »***

b) Consultation des services de la fédération départementale d'électricité à qui nous avons délégué la compétence de distribution d'électricité :

Réponse : « Le Syndicat FDEL est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité situés sur son territoire dont il a été maître d'ouvrage, des biens de retour des gestions déléguées ainsi que des ouvrages remis en tout propriété à l'autorité concédante par un tiers. ». Les compteurs posés et entretenus par EDF puis ERDF puis Enedis sont des ouvrages du réseau public de distribution et constituent à ce titre des biens de retour de la concession (c'est à dire qu'en fin de concession il seront remis en pleine propriété à la FDEL par le concessionnaire) ». ***Si une collectivité devait délibérer du point de vue de la distribution publique d'électricité, ce devrait donc être la FDEL et pas la commune, qui peut éventuellement délibérer au titre du principe de précaution voire du trouble à l'ordre public, avec des grands risques que le contrôle de légalité le conteste.***

Le Conseil Municipal prend acte de ces affirmations qui confirment que le Conseil Municipal est non compétent dans la prise de la décision d'interdiction générale de la pose de ce compteur. Cependant, après avoir délibéré, demande aux services D'ENEDIS de tenir compte des refus individuels de pose de compteurs et les prie de mieux communiquer auprès des citoyens de la commune, tout en leur expliquant les conséquences auxquelles ils s'exposent en refusant cette installation.

5. Opération nettoyons la nature

L'opération "nettoyons la nature" a été renouvelée le samedi 30 septembre. Peu de volontaires cette année mais une petite équipe de Mirabelliens a pu toutefois se rendre sur les lieux et procéder à de nouveaux prélèvements en commençant par Listours pour parfaire un nettoyage de fin de saison sur l'aire de pique-nique. Aire relativement souillée heureusement régulièrement entretenue par le syndicat de rivière et les interventions ponctuelles de nos élus.

Une équipe toujours volontaire

L'effacement des dépôts sauvages demeure d'actualité, nous poursuivrons afin qu'il n'en reste plus aucun sur notre bel espace environnemental mais en espérant qu'il ne s'en crée pas de nouveaux ! Le programme de l'opération 2018 est connu. Une opération plus importante doit être conduite par le SmbRC.

6. Centenaire de la première guerre mondiale (1914/1918)

2018 représente la fin du centenaire de la fin de la première guerre mondiale, ne l'oublions pas ! Centenaire, que nous avons honoré en organisant une exceptionnelle exposition en septembre 2016 à la salle Georges Lagane. Le 11

novembre 2018 sera un moment solennel et une pensée fraichement renouvelée pour cette génération très fortement décimée. Vous y serez conviés.

7. Permanences de la Mairie

Ouverture du secrétariat le lundi et le jeudi de 14h à 18h.
Réunions ordinaires du Conseil Municipal : le plus souvent le dernier jeudi du mois. Avis de réunion et comptes-rendus affichés en mairie.

8. Bibliothèque de Saint Jean Mirabel

Nous vous rappelons que notre commune possède également une bibliothèque avec un dépôt de livres. Elle est ouverte chaque lundi de 16h à 18h du 1er septembre au 31 mai et de 17h à 19h du 1er juin au 31 août.

Les bibliothèques des communes rurales sont gérées par du personnel bénévole. Tous nos remerciements à Mmes Navet Jeanine, Gatecloud Andrée et Laborie Michèle qui gèrent la nôtre. En 2017, l'achat de nouveaux livres pour la somme de 400 €, créditée par la Mairie a été renouvelé. Il y a toujours un conventionnement avec la bibliothèque centrale départementale, cependant peu à peu notre bibliothèque possède sa propre collection. Un nouvel équipement informatique a été mis en place afin de répondre à une gestion informatisée et dématérialisée.

Vous pouvez y emprunter jusqu'à 4 livres pour une durée maximale de trois semaines.

Le Bibliobus du Lot

Nos fidèles lecteurs

9. Site

C'est l'un de nos points faibles pas assez de temps consacré à sa mise à jour Nous ne l'avons pas confié à une entreprise privée par économie et son hébergement est assuré par Christophe Salesses (élu) qui en assure la maintenance. Il y a beaucoup à faire, nous espérons cette année y réserver plus d'attention, certains dossiers pratiquement terminés devraient autoriser quelques réunions spécifiques à son sujet.

Rappel : en ouverture vous pouvez visionner la vidéo réalisée sur la promotion de la ferme de Listours. Vous pouvez aussi consulter la météo locale à partir du site. Des liens vous permettent de rejoindre les sites du centre culturel, du Sage Célé, du Grand Figeac. Des avancées donc non négligeables mais qui doivent s'accélérer

pour que ce site soit bien plus complet et attrayant. Au 1er janvier 2018, **37 833** visites depuis 2013.

Toute personne intéressée peut apporter son concours que ce soit pour le faire vivre ou pour lui apporter des données nouvelles.

Merci à tous ceux qui y travaillent et qui ont la charge de ce dossier. Adresse du site : **http://www.st-jean-mirabel.com**

10. Règlement du tennis

L'accès au terrain de tennis se fait par le terrain de basket. Il est rappelé que tout joueur doit être en possession, soit d'une carte d'abonnement annuel, soit d'un ticket horaire qu'il doit déposer dans le casier situé devant l'entrée du tennis.

Les cartes d'abonnement ou les tickets seront à retirer à la mairie aux heures de permanence.

Il est recommandé de s'inscrire sur le planning affiché au panneau réservé à cet effet. Le règlement complet est disponible en mairie.

Tarifs 2018 inchangés.

Habitants	**Carte individuelle**	**Enfant de moins de 14 ans**	**Ticket horaire**
Commune	**15 €**	**8 €**	**2 € pour chaque joueur**
Extérieur	**30 €**	**16 €**	**3 € pour chaque joueur**

11. Location de la salle Georges Lagane

Pas de changement. Il est rappelé que la location pour les habitants de la commune est une location à tarifs favorables et que de ce fait un habitant de la commune ne peut-être preneur, de la salle communale en son nom personnel, **pour un extérieur et au tarif commune.**

Il est aussi rappelé que le preneur, demeurant entièrement responsable de la bonne tenue de la manifestation organisée, **doit être majeur et présent.** Nous vous remercions de votre totale compréhension.

	Extérieur de la commune	**Habitants de la commune**	**Associations communales**
Location de la salle pour toute soirée ou cérémonie	150 € charges en sus	50 € charges en sus	40 € charges en sus
Participation forfaitaire - équipement intérieur - vaisselle	 100 € 30 €	 40 € gratuit	 gratuit gratuit
Deux journées consécutives - 1ère journée - 2ème journée	 150 € charges en sus 60 € charges en sus		
Apéritif (salle + équipement)	120 € charges en sus	50 € charges en sus	
Pas de location pour particulier à but lucratif			
Pas de contrat direct avec orchestre			

Rappel : il est accordé une location gratuite et un allègement des charges aux associations ayant le siège sur la commune soit au comité d'animation, à la société de chasse et au club le trait d'union St Jean-St Félix pour l'organisation du repas annuel ou autre. En outre il est accordé une location gratuite, hors charge, aux trois associations de parents d'élèves du RPI sur la base d'une gratuité annuelle pour l'une ou l'autre des trois associations.

12. Etat civil 2017

Naissance

Anaëlle IBERNON née le 17 février 2017 à Villefranche-de-Rouergue de Yoan IBERNON et de Audrey JARGUEL domiciliés Les Pargades.

Félicitations aux parents et meilleurs vœux de bonheur aux familles.

Décès

Michel LABRO décédé le 22 juin 2017 à Bagnac sur Célé (Lot).

. Léopold ROUGET décédé le 28 décembre 2017 à Aurillac (Cantal).

Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles endeuillées.

13. Recensement de la population

Au 1er Janvier 2018 notre population légale est de 227. Nous sommes actuellement aux alentours de 240. Lors des bulletins précédents nous avions fait part que le recensement de 2014 était négatif par rapport à celui de 2009 et par son nouveau système de calcul l'INSEE fait baisser la population légale bien que nous soyons en croissance. Il faut maintenant attendre le recensement de **2019**, c'est-à-dire l'année prochaine pour voir notre population croître.

14. Liste électorale

Résultats des élections 2017

Présidentielles			**Législatives**		
	1er tour	2ème tour		1er tour	2ème tour
Inscrits	211	211	Inscrits	221	211
Votants	178	171	Votants	128	106
Exprimés	171	132	Exprimés	126	93
Nicolas DUPONT-AIGNAN	3		Jean-Marc ISNARD	0	
Marine LE PEN	27	36	Nathalie MOQUET	0	
Emmanuel MACRON	39	96	Antoine LOREDO	5	
Benoït HAMON	17		Florence ROUCH	8	
Nathalie ARTHAUD	0		Christian RIBEYROTTE	0	
Philippe POUTOU	5		Marie-Rose BONNEVAL	1	
Jacques CHEMINADE	0		Virginie CASTAGNOL	12	
Jean LASSALLE	11		Pierre DUFOUR	27	
Jean-Luc MELENCHON	49		Roland HUREAUX	3	
François ASSELINEAU	2		Huguette TIEGNA	41	37
François FILLON	18		Vincent LABARTHE	29	56

1er vote du plus jeune des inscrits 2017

Nombre d'inscrits au 06 juin 2017 : 211
Additions : 0 Radiations : 7
Nombre d'inscrits au 10 janvier 2018 : 204
dont 103 électeurs et 101 électrices. Nombre d'inscrits de moins de 21 ans : 3

15. Place du 19 mars 1962

Sollicité, depuis plusieurs années, par Michel Larguille, responsable local de la fédération des Anciens d'Algérie du Lot, et Claude Truel, notre porteur drapeau, ancien d'Algérie, le Conseil Municipal a décidé de nommer la place située entre la salle Georges Lagane et la mairie et la halte du marcheur « PLACE du 19 MARS 1962 ». La cérémonie a eu lieu le samedi 25 mars à 11h en présence de nombreux élus du canton et de nombreux porte-drapeaux qui ont honoré notre cérémonie.

Cérémonie du samedi 25 mars à 11h.

16. Le recensement militaire

Démarche obligatoire. Elle est le préalable à la journée défense et citoyenneté

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire.

Tribune libre

1. Voyage dans notre histoire 1914 – 1918

On meurt de la boue comme des balles,

Des blessés sont engloutis dans ce marais perfide,

Ici, c'est la boue qui obsède, la boue glissante et liquide,

L'affreuse boue Meusienne soulevée, piétinée,

Tassée par des centaines de milliers d'hommes,

De chevaux, de voitures.

Une mer de boue jaune qui pénètre jusqu'à la peau,

Elle réussit à se glisser sous les planches et les couvertures,

Nous vivons sous la boue, nous voyons de la boue partout,

Et des cadavres, des cadavres et encore de la boue,

Et encore des cadavres.

On a appris à vivre dans la terre avant de mourir.

Guerre de tranchées

Ce poème, signé « Louis » (?) dit tout ou presque de l'enfer des tranchées et résume à lui seul l'horreur du conflit. Tout a été dit et sans doute tout a été écrit au sujet de la 1ère guerre mondiale !

Mais la découverte "in situ" des effets dévastateurs et des traces laissées par ces évènements dramatiques nous permet de mieux comprendre pourquoi, plus de 100 ans après, cette période de notre histoire continue de nous hanter.

D'ailleurs, dernièrement, une Mirabelienne me confiait : depuis l'exposition réalisée en 2016, nous avons eu envie de partir à la recherche d'un soldat de notre famille mort au combat et en même temps de connaître ces lieux emblématiques souvent cités en référence.

De fait, la concentration des combats sur les départements de l'Est et du Nord de la France a entrainé la formation d'une multitude d'empreintes et de cicatrices profondes encore visibles aujourd'hui.

En effet, si on effectue un périple dans les départements de la Meuse, de la Marne, ou des Vosges on peut encore constater de nos jours le bouleversement du paysage sur les lieux de batailles comme notamment, celle des EPARGES ou de la colline du MORT-HOMME, Jean Marmiesse, (Mirabellien) y a trouvé la mort et tant d'autres qui en portent toujours les stigmates.

Un peu partout dans la campagne, et aux abords de certaines agglomérations on voit flotter des drapeaux qui signalent les nécropoles militaires dans lesquelles on entre parfois pour s'arrêter devant la tombe d'un soldat connu comme l'écrivain Alain Fournier.

On peut également s'intéresser aux FORTS tels que VAUX , DOUAUMONT etc…dans lesquels on imagine sans peine ce que devaient ressentir les soldats entassés dans ces casernes sinistres, mais aussi partir à la découverte des tranchées dont la plus célèbre est sans doute celle des baïonnettes, parcourir les nombreuses galeries à ciel ouvert du site de La Main de Massiges, dans la Marne, qui a été entièrement réhabilité.

Et puis, pourquoi ne pas faire un petit détour pour se rendre sur les vestiges des villages totalement détruits comme Cumières ou encore Fleury sous Douaumont où l'emplacement des bâtiments, des maisons et des petits commerces a été matérialisé pour en perpétuer le souvenir.

Mais surtout, comment visiter sans émotion l'impressionnant et terrible ossuaire de DOUAUMONT qui laisse apercevoir par de nombreux hublots, les restes amoncelés de quelques 130 000 soldats ?

Ossuaire de Douaumont aujourd'hui

Transfert des 52 cercueils contenant les soldats non identifiés

Sur un ton plus léger, à Verdun, à bord d'une nacelle audio-guidée, la citadelle souterraine quant à elle, nous plonge de façon ludique et pédagogique dans le quotidien des hommes en poste sur le front.

Ces exemples, bien sûr, ne sont pas exhaustifs des lieux, sites et mémoriaux divers consacrés à la « Grande Guerre » mais ils vous donneront peut-être un jour l'envie à vous aussi de partir sur les traces de nos poilus, dans ces régions qui ont été le théâtre naturel d'une guerre sans merci qui a profondément marqué le monde.

Citadelle de Verdun

Choix du soldat inconnu-Verdun

Avant de conclure mon propos , j'aimerais ouvrir une parenthèse pour signaler que depuis 2015 le parc du PUY DU FOU en Vendée, nous invite à une immersion dans **les entrailles d'une tranchée** grâce à une mise en scène spectaculaire et réaliste qui nous fait vivre comme en temps réel une expérience singulière. (@ : www.puydufou.com: « les Amoureux de Verdun »)

Cette année nous fêterons le centenaire de la signature de l'armistice : ce sera, à n'en pas douter, l'occasion pour nous de voir ou d'assister à de grandes et belles cérémonies.

Chantal Plet

2. Les pèlerins sur nos chemins

Les chemins de grande randonnée ou GR se sont développés à partir de 1947. Ils sillonnent toute la France. Le GR 65 est sans doute l'itinéraire le mieux connu des chemins vers St-Jacques-de-Compostelle. Il débute à Genève, et rejoint le col de Roncevaux en Espagne. Il reprend sur sa plus grande partie l'ancienne "Via Podiensis" ou "Voie du Puy".

Aucun pèlerin n'est tenu à un itinéraire déterminé, mais la tradition le fait partir du Puy en Velay, puis passer par des lieux sacrés tel que Conques, Rocamadour, Moissac. Après les plateaux dénudés de l'Aubrac, les vallées vertes du Lot puis les paysages arides des causses, il traversera des vignes et des vergers en arrivant sur l'agenais.

Au fil des ans se sont mises en place des étapes, ponctuées par des hébergements. Le pèlerin qui ne transporte pas sa tente, est heureux de trouver dans ces "gîtes d'étape" lit et couvert où il pourra se reposer et surtout partager avec d'autres marcheurs son expérience de la journée.

La fréquentation du chemin a très fortement progressé ces trente dernières années. D'une ou deux dizaines de personnes par semaine au début des années 80, on est passé à plus de cent par jour cet été. Devant cet essor de nouvelles haltes se créent chaque année.

L'étape qui passe à St Jean Mirabel démarre de Livinhac-le-haut pour arriver à Figeac. Elle fait environ 25 km. Les pèlerins qui partent tôt le matin sont vers midi chez nous.

Les pèlerins qui n’ont pas fait halte à Montredon ou Felzins sont donc très satisfaits de trouver, à coté de la salle des fêtes, un endroit accueillant, ombragé, bien équipé avec tables et bancs pour leur pique-nique, et aussi des toilettes.

Halte du marcheur

Si le temps est pluvieux, la "Halte du Marcheur" leur est ouverte pour qu'ils puissent manger au sec. Rares sont ceux qui ont l'énergie de faire les 200 m qui les séparent de l'église, peut-être seulement 1 sur 20, mais ceux-là ne le regrettent pas.

Ensuite il leur faudra environ 2 heures pour atteindre Figeac. Le tracé à été modifié ces dernières années. Au lieu de couper la N140 peu avant le virage de "la maison parlante", de prendre le chemin d'Embiane et le pont Gambetta, ils tournent maintenant à la Pierre Levée, descendent sur le Surgié et rentrent en ville par le pont du Pin.

Cheminement sécurisé le long de la voie communale puis départementale 2

A la sortie de Saint Jean Mirabel, une partie du chemin se fait toujours sur la D2, ce qui n'est pas très bucolique, vue l'importante circulation sur cet axe. Heureusement une piste piétonnière a été créée cette année ce qui rend cette portion beaucoup plus agréable pour le marcheur, et surtout beaucoup plus sécurisée.

Est-ce que des Mirabelliens se sentent le courage de tenter l'aventure et de mettre leurs pas dans ceux des pèlerins ? On sera prêt à écouter le récit de leur périple à leur retour.

Michel Lefèvre

3. Un peu de nostalgie en Auvergne

Une envie de sortie et de vivre quelques moments de nostalgie, allez donc à Siran visiter « le Musée de l'accordéon ».

Siran est une commune située au sud-ouest du département du Cantal, au cœur du Pays Vert, avec un bourg coquet dominé par son église imposante. Cette jolie bourgade abrite depuis 20 ans « le Musée de l'accordéon et des instruments de musique populaire », collection exceptionnelle de 300 pièces.

Cette collection est le fruit d'une passion des Frères Cazes, Gabriel et Loulou, qui tout au long de leur vie ont recherché tous les styles d'accordéons, des plus anciens aux plus récents : chromatiques, diatoniques et romantiques.

Ce magnifique Musée expose aussi une collection de vielles, de cabrettes et d'instruments rares et exceptionnels comme des boites à musique, ancêtres des jukebox.

Une collection remarquable !

Cette collection est inscrite au Registre des Monuments Historiques.

Le Musée est ouvert au public d'avril à septembre et toute l'année pour les groupes, sur réservation.

Musée : Téléphone 04 71 46 08 68 Mairie : Téléphone 04 71 46 01 64

mairie-siran@orange.fr

Huguette Seguin

4. Cant Avey lot

L'histoire des 30 fermes de Cant'Avey'Lot est partie d'une idée simple :
« Quand les producteurs renouent le contact avec les consommateurs ! »

LES 30 FERMES DE CANT'AVEY'LOT

CANT'AVEY'LOT COOPÉRATIVE

Tout a commencé en 2010. Au départ 26 producteurs, répartis sur les 3 départements du Cantal de l'Aveyron et du Lot, se sont lancés dans cette belle aventure en voulant commercialiser eux même leur lait. Après avoir quelque temps

séjournée dans les locaux du GIE châtaigneraie à MAURS, c'est à BAGNAC que la coopérative s' est installée dans ses propres locaux en avril 2015.

Puis très vite sont venues l'idée et l'envie d'agrandir cette belle famille. Aujourd'hui on recense 30 adhérents dans la coopérative d'où le nom des « 30 Fermes de Cant'Avey'Lot ».Ce qui représente un volume de 10 millions de litres de lait collectés au sein de ces mêmes fermes.

Leur objectif est simple : servir et garantir un produit tracé, de qualité et régional tout en apportant un maximum de valorisation aux producteurs.

On compte 8 millions de litres de lait conditionnés en UHT sur le marché régional et parisien, à cela s'ajoutent donc les 2 millions restants qui sont valorisés en tome fraîche (indispensable pour notre bon aligot !) le fromage « **Lou Mirabel** » et nos petits derniers les **Yaourts** (nature et vanille).

L'entreprise a récemment monté sa propre unité de fabrication de yaourts, mis en place une logistique de proximité afin d'approvisionner les enseignes locales et compte aujourd'hui 7 salariés à temps plein.

30 familles dont 3 de Saint Jean Mirabel

Benoit Dangé

5. La Pyrale du buis

Aucun traitement chimique ne peut être fait pour les buis sauvages de nos forêts. Faut attendre un équilibrage de l'écosystème. Cependant si rien n'est fait, le buis va disparaître. Se protéger de la *pyrale du buis* de nos jardins, c'est possible bien que cela coûte un peu cher.

Le papillon

Piège à phéromone

Quelques possibilités pour tenter de sauver nos buis de jardins :

1 - **Le piégeage par capsule de phéromone sexuelle** qui permet la détection rapide de l'infestation de vos buis et diminue sensiblement le nombre futur de chenilles.
2 - **Le traitement bio** qui consiste à pulvériser sur les feuilles du buis un bio insecticide : le Bacillus thuringiensis. (utilisé aussi contre la chenille processionnaire). Cette bactérie produit des spores et des cristaux de protéines qui entraînent la libération d'une substance toxique dans l'intestin des chenilles.
3 - **Le traitement par jet d'eau fort**, au moment de la ponte, qui permet tout simplement de faire tomber les œufs.

6. Le moustique tigre

La surveillance estivale du moustique tigre, capable de transmettre la dengue, le chikungunya et le zika, est activée depuis le 1er mai 2017 en France métropolitaine, où il est déjà implanté dans 30 départements dont le Lot. Le moustique tigre se déplace peu donc il se reproduit localement. Pour se prémunir des piqûres, il faut donc éviter sa prolifération en court-circuitant son cycle de reproduction.

Eliminer les eaux stagnantes . **www.signalement-moustique.fr**

Le moustique tigre

Arrosoir, soucoupes de pots de fleurs, descente de gouttière, égouts, creux d'arbres, vieux pneus, bassins divers, fût d'eau de pluie... De très nombreux endroits parfois insoupçonnés peuvent être propices à la ponte. Le mieux est de passer régulièrement le jardin au peigne fin pour les éliminer.

Le Conseil Départemental devrait nous fournir un dépliant que nous vous distribuerons ou mettrons à votre disposition.

Bernard Laborie

Bonne année 2018